Haute-Garonne
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

1ère ASSEMBLÉE CITOYENNE

RAPPORT FINAL DES TRAVAUX

DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE HAUT-GARONNAIS

22 OCT. 2022
> **03 FÉV.** 2024

eclyctic experience

Présentation de l'Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne 2
- Contexte 2
- L'Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne 3

La saisine du Conseil départemental de la Haute-Garonne 4

Méthodologie et calendrier des travaux sur la saisine 6
- Déroulement des travaux de l'Assemblée 6
- Audition d'élu.e.s et expert.e.s 6
- Le rapport intermédiaire 7
- Le groupe interface 7
- Un groupe de travail relatif à l'autoroute A 69 7

Calendrier des travaux de l'Assemblée citoyenne 8

Explications sur la manière de lire toutes les propositions de l'Assemblée citoyenne 11

Définitions et grille de lecture 12
- Définitions 12
- Grille de lecture des propositions 13

Table des propositions 14

Les propositions de l'Assemblée citoyenne 16
- Agriculture et alimentation 16
- Biodiversité et ressources naturelles 30
- Habitat, logement et énergie 42
- Mobilités inclusives 60
- Santé et environnement 68
- Autoroute 69 80

La vision du groupe « Vers la Haute-Garonne en 2050 » 82
- Un parcours et des étapes pour rêver et imaginer la Haute-Garonne en 2050 83
- Un rêve en images 84
- La description détaillée de la vision 86
- Chemin poétique (La Haute-Garonne, en 2050) 88

Récapitulatif de l'ensemble des propositions 90

Les membres de l'Assemblée citoyenne 92

PRÉSENTATION DE LA 1ÈRE ASSEMBLÉE CITOYENNE DU DÉPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

Contexte

Pour faire face aux différentes crises (économiques, géopolitiques, sociales et écologiques) qui bouleversent nos quotidiens et afin de contribuer à la construction d'un monde plus juste, plus solidaire et plus participatif, le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) a souhaité compléter ses dispositifs participatifs pour recueillir la parole des citoyens.

En effet, le Conseil départemental s'est engagé depuis 2015 dans des politiques ambitieuses en matière de dialogue citoyen permettant aux habitant.e.s de participer pleinement à l'élaboration de ses politiques publiques. Les objectifs poursuivis sont de restaurer la confiance des habitant.e.s envers leurs institutions, de développer un « écosystème participatif » et de répondre ainsi à une forme de crise de la représentation qui existe en France depuis plusieurs années. Convaincu.e.s que la démultiplication des formes d'expression citoyenne assurera aux habitant.e.s une meilleure audibilité, les élu.e.s du Conseil départemental ont souhaité créer une Assemblée citoyenne en Haute-Garonne à l'occasion de leur nouveau mandat 2021-2027.

L'Assemblée citoyenne départementale, mise en place en octobre 2022, permet de mieux associer les habitant.e.s à la conception des politiques et des services publics du territoire haut-garonnais.

L'Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne

L'Assemblée citoyenne est une instance consultative de réflexion et d'échanges. Elle constitue une force de propositions pour le Conseil départemental afin de mettre en place des dispositifs de développement concertés sur le territoire de la Haute-Garonne.

Elle exerce sa fonction en rendant des avis et propositions, construits collectivement et argumentés, au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Ses travaux viennent renforcer et nourrir l'action départementale et les décisions des élu.e.s, dans un objectif d'amélioration des politiques publiques.

L'Assemblée citoyenne peut travailler et réfléchir sur toute question d'intérêt départemental dans les domaines comme la transition écologique, l'aménagement du territoire, les valeurs républicaines, l'éducation, la culture ou encore le sport.

Composition et fonctionnement

L'Assemblée citoyenne est composée de 162 membres titulaires et de membres remplaçants, désignés à l'issue d'un tirage au sort effectué le 7 juillet 2022, sur la base de 1550 candidatures volontaires.

Cette instance paritaire qui représente les 27 cantons de la Haute-Garonne de manière égalitaire, reflète la pluralité des territoires du département et la diversité de la population départementale.

L'Assemblée citoyenne dispose d'un mandat de 2 ans.

Elle peut être saisie sur tous les sujets liés au développement et à la vie du département par le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Elle peut également se saisir des sujets qu'elle estime importants après en avoir discuté avec le Conseil départemental, dans une démarche de co-construction.

Dans les deux cas (saisine et auto-saisine), le sujet devra être d'intérêt départemental, au sens où il doit offrir une perspective d'amélioration des politiques publiques qui doit pouvoir bénéficier à l'ensemble du territoire. Par opposition, il ne pourra pas concerner qu'un canton ou un nombre limité de cantons.

Par ailleurs, il devra être en lien, direct ou indirect, avec les compétences du Département.
Par « lien direct », est entendue la capacité du Conseil départemental de Haute-Garonne à mettre en œuvre une politique publique, sur sa propre initiative.

Par « lien indirect », la capacité du Conseil départemental de Haute-Garonne à mobiliser d'autres collectivités comme les intercommunalités, les régions ou les services de l'Etat, avec lesquels il est en lien.

Au sein de l'Assemblée, des groupes de travail thématiques sont constitués et leurs travaux sont présentés et débattus par l'ensemble des membres. Ces groupes de travail se réunissent entre chaque plénière (en soirée, en présentiel ou en visioconférence).

Ses avis et propositions peuvent être formellement adoptés quand l'Assemblée citoyenne est réunie en session plénière. Elle peut se réunir jusqu'à 4 fois par an en plénière (sur des samedis).

Rôle de l'Assemblée citoyenne

Une grande diversité de sujets peut être abordée et approfondie selon les saisines du Président du Conseil départemental et/ou selon les intérêts et appétences de chacun.e.

Plusieurs approches seront possibles :

- Une approche à « court-terme » pour traiter de sujets en relation directe avec les compétences du Conseil départemental. Cela permet à l'Assemblée citoyenne de soumettre des propositions aux élu.e.s qui pourront y apporter une réponse et éventuellement s'en saisir pour améliorer la mise en œuvre des politiques publiques.
- Une approche à « moyen-long terme » dont l'objectif est de porter un regard plus lointain sur des thématiques stratégiques en lien avec le territoire.

Les avis et propositions de l'Assemblée citoyenne sont remis au Président du Conseil départemental qui en assurera la diffusion auprès des élu.e.s du Conseil départemental de Haute-Garonne. Le Président du Conseil départemental tiendra informés les membres de l'Assemblée citoyenne des suites réservées à leurs avis et propositions.

Les travaux de l'Assemblée citoyenne poursuivent plusieurs objectifs :

- Identifier, sur chaque problématique étudiée par l'Assemblée, les actions déjà mises en place pour y apporter des propositions d'améliorations, ou proposer la mise en œuvre de solutions nouvelles,
- Co-construire les grandes orientations de l'action départementale pour les années à venir,
- Permettre aux élu.e.s de prendre leurs décisions éclairées de l'avis de citoyen.ne.s.

Les membres de l'Assemblée citoyenne ont souhaité que ce premier chapitre du rapport soit rédigé en écriture inclusive pour donner à voir l'existence de ce mode d'écriture.

Cette question ayant fait l'objet de dissensus au sein de l'Assemblée citoyenne, le reste du rapport ne recourt pas à l'écriture inclusive.

LA SAISINE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le monde connaît des crises climatiques sans précédent : la pandémie du Covid-19, des inondations importantes, des épisodes caniculaires exceptionnels, une érosion de la biodiversité, des tensions sur les ressources et une situation de sécheresse intense liée au manque de précipitations et aux fortes températures entraînant un étiage sévère.

Ces crises questionnent déjà notre résilience et forcent des changements.
Elles sont un avant-goût des années à venir ; un avertissement qui ne peut rester sans réaction.

Face à ces situations, le département, engagé dans la transition écologique du territoire depuis 2017 a réaffirmé son ambition en la matière et a engagé de nouvelles mesures pour accélérer et aller plus loin dans sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique.

Mais au-delà de ces actions engagées, la volonté du département est de revisiter les logiques qui ont conduit à la situation climatique d'aujourd'hui en construisant, en lien avec les habitant.e.s et les territoires un modèle de développement plus durable, prenant en compte les spécificités du département et dans le souci permanent de la justice sociale.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental a choisi de saisir l'Assemblée citoyenne sur les questions et les enjeux de la transition écologique sur le territoire haut-garonnais.

Deux questions ont été posées aux membres de l'Assemblée citoyenne :

- Comment prendre en compte l'enjeu de justice sociale dans la transition écologique ?
- Comment aller vers des sobriétés consenties et des efforts partagés par tous ?

Les attentes vis-à-vis de l'Assemblée citoyenne résidaient dans la formulation d'un avis répondant à ces deux questions et qui intègrerait :

- une vision prospective de la Haute-Garonne à l'horizon 2050 ;
- l'identification des principaux enjeux qu'impliquent ces questions ;
- une liste de propositions et recommandations sur les divers thèmes concernés.

Les travaux de l'Assemblée citoyenne contribueront ainsi à l'Acte III de la transition écologique initié par la collectivité.

Pour cette saisine, l'Assemblée citoyenne a exprimé ses attentes, et les mesures concrètes qu'elle préconisait pour l'action du département, qu'elles soient directement portées par lui ou en accompagnement des territoires et / ou des habitants, de manière à ce qu'elles puissent contribuer de manière forte et efficace pour pallier les effets du réchauffement climatique sur la Haute-Garonne et sur la vie quotidienne de ses habitants.

Les travaux se sont inscrits le plus souvent dans le cadre des compétences fixées pour les conseils départementaux et ont été argumentés et collectifs.

MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER DES TRAVAUX SUR LA SAISINE

Déroulement des travaux de l'Assemblée

Installée le 22 octobre 2022, l'Assemblée citoyenne a bénéficié de plusieurs moments de rencontres clés pour aboutir à ce travail.

L'Assemblée citoyenne s'est réunie à l'occasion de quatre journées de travail en plénières en 2023 à l'Hôtel du Département les 4 février, 3 juin, 30 septembre et 18 novembre. Ces moments charnières ont été des temps particulièrement appréciés de labeur, de partage entre membres de l'Assemblée et de diffusion des travaux à toutes et tous.

Entre les plénières, plusieurs types de rencontres ont également été organisées, tour à tour en présentiel (rencontres territoriales dispersées dans le département) ou à distance (ateliers en visioconférence) tout au long de l'année. Ces rencontres n'étaient pas obligatoires mais permettaient de poser les jalons des futurs travaux en plénière (travail de fond sur les propositions, rencontres d'expert.e.s).

Afin de circonscrire au mieux tous les enjeux de la transition écologique, les travaux des membres ont été organisés en cinq groupes thématiques :

- Agriculture et alimentation
- Biodiversité et ressources naturelles
- Habitat, logement et énergie
- Mobilités inclusives
- Santé et environnement

Et deux groupes transversaux :

- Vers la Haute Garonne en 2050
- Définitions - Grille de lecture

À l'issue de la plénière du 18 novembre 2023, des comités de rédaction, mélangeant plusieurs groupes thématiques, ont été mis en place pour produire le présent avis.

L'architecture du présent avis rend compte des différentes propositions priorisées et détaillées, sous forme de fiches-propositions, par l'ensemble de l'Assemblée et par thématique. À la suite des propositions priorisées, vous trouverez l'ensemble des autres propositions évoquées par les membres tout au long de ce travail.

Audition d'élu.e.s et expert.e.s

Afin de permettre que les travaux soient les plus pertinents possibles, une appropriation préalable des compétences et des politiques du Conseil départemental de la Haute-Garonne, des principaux enjeux environnementaux sur son territoire et des actions déjà engagées par le département en matière de transition écologique a été nécessaire.

Le rapport intermédiaire

Les travaux de l'Assemblée citoyenne ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire suite aux propositions émises par les groupes thématiques lors de la plénière de juin 2023. Ce rapport synthétise l'ensemble des travaux de l'Assemblée entre octobre 2022 et juin 2023.
Au total, 75 propositions ont été émises. Afin d'approfondir ce travail, des réunions ont été organisées.

Le Groupe Interface

Un groupe composé à parité de membres de l'Assemblée citoyenne s'est constitué en juin 2023 afin de faire le lien entre l'Assemblée citoyenne et le Conseil départemental. Des rencontres régulières sont organisées pour travailler de concert.

Un groupe de travail relatif à l'autoroute A69

Lors de la séance plénière du 3 juin 2023, au regard des problématiques de transition écologique, de sobriété et de justice sociale soulevées par le projet de liaison autoroutière entre Castres et Toulouse appelée A69, un membre de l'Assemblée citoyenne a proposé que l'Assemblée se saisisse de cette question. Des réunions ont été organisées afin que les membres puissent élaborer une fiche-proposition.

CALENDRIER DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Les auditions avec les élu.e.s

- **27 mars 2023**

Thématique « Agriculture et alimentation »
Bernard BAGNERIS, *Vice-président à l'agriculture durable, aux circuits courts et à l'agro alimentation*

- **27 mars 2023**

Thématique « Mobilités »
Martine CROQUETTE, *Vice-présidente aux mobilités, aux infrastructures et aux routes*
Julien KLOTZ, *Conseiller départemental*

- **28 mars 2023**

Thématique « Santé et environnement »
Marie-Claude FARCY, *Conseillère départementale*
Bernard BAGNERIS, *Vice-président à l'agriculture durable, aux circuits courts et à l'agro alimentation*

- **28 mars 2023**

Thématique « Habitat, logement et énergie »
Marie-Claude FARCY, *Conseillère départementale*
et Bernard BAGNERIS, *vice-président à l'agriculture durable, aux circuits courts et à l'agro alimentation*
Agnès DELTORT, *directrice du Laboratoire départemental Eau, Vétérinaire, Air*

- **30 mars 2023**

Thématique « Biodiversité et ressources naturelles »
Pascal BOUREAU, *Conseiller départemental et président de la commission transition écologique, transports et mobilités douces*
Aude LUMEAU-PRECEPTIS, *Conseillère départementale*

Les auditions des expert.e.s, acteurs, spécialistes d'un sujet

- **22 mai 2023**

Table ronde « Développer les Energies Renouvelables en Haute Garonne »
Alice Coureau, *Ingénieure projet de construction d'ombrières solaires, Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne (SDEHG)*
Sandrine Clarisse, *Animatrice du réseau, Energies citoyennes Locales et Renouvelables en Occitanie (ECLR)*
Loïc Blanc, *Coordinateur général, Enercoop Midi-Pyrénées*

- **22 mai 2023**

Table ronde « Une personnalité juridique pour la Garonne ? »
Marine CALMET, *Avocate, Présidente de l'Association Wild Legal*
Frantz MINARD, *Maître de conférences en Histoire du droit, directeur adjoint du centre de droit maritime et oéanique (CDMO), Université de Nantes*

- **23 mai 2023**

Table ronde « Monnaies locales : vecteurs de développement des circuits-courts en alimentation »
Mickaël Medina, *Coordinateur Mouvement Sol*
Joachim Labouret, *Coordinateur Sol Violette*
Céline Duprat, *Membre du bureau collégial de l'association Touselle*

- **25 mai 2023**

Table ronde « Santé et environnement »
Régine Fraysse-Boutrais, *Sociologue, retraitée de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (Anses), Enseignante à l'Université Paris Dauphine PSL*

- **30 mai 2023**

Table ronde « La question des infrastructures dans les mobilités »
Eric Jubault, *chef du service Etudes Prospectives à la direction des routes du Conseiller départemental*
Erick Constensou, *chef du service Techniques et Environnement routes au Conseiller départemental*
Christine David, *cheffe du service Conception Voirie Infrastructures au Conseiller départemental*
Fabrice Chicotte, *chef du service Etudes et Travaux Nord au Conseiller départemental*

Les rencontres

- **15 avril 2023**
Rencontres à Noé

Les séances plénières à l'Hôtel du Département

- **4 février 2023**
- **3 juin 2023**
- **30 septembre 2023**
- **18 novembre 2023**
- **03 février 2024**

Le rapport intermédiaire

- **Juin 2023**

Les visio / réunions de travail

- **7 septembre 2023**
Visio de présentation du rapport intermédiaire
- **21 septembre 2023**
Visio de présentation des propositions issues du rapport intermédiaire
- **26 septembre 2023**
Visio relative à l'A69
- **10 octobre 2023**
Visio avec le groupe thématique Agriculture et alimentation
- **12 octobre 2023**
Visio avec le groupe thématique Biodiversité et ressources naturelles
- **16 octobre 2023**
Visio avec le groupe thématique Santé et environnement
- **17 octobre 2023**
Visio avec le groupe thématique Habitat, logement et énergie
- **19 octobre 2023**
Visio avec le groupe thématique Mobilités inclusives
- **6 novembre 2023**
Visio sur le règlement intérieur
- **7 novembre 2023**
Visio Grille de lecture avec les groupes Agriculture et alimentation (5 propositions) // Biodiversité et ressources naturelles (4 propositions) // Mobilités inclusives (3 propositions)
- **9 novembre 2023**
Visio Grille de lecture avec les groupes Habitat, logement et énergie (5 propositions) // Santé et environnement (4 propositions)
- **5 décembre 2023**
Visio n°1 avec le comité de rédaction Agriculture et alimentation // Biodiversité et ressources naturelles // Santé et environnement
- **11 décembre 2023**
Visio n°1 avec le comité de rédaction Mobilités inclusives // Habitat, logement et énergie
- **12 décembre 2023**
Visio n°2 avec le comité de rédaction Agriculture et alimentation // Biodiversité et ressources naturelles // Santé et environnement
- **12 décembre 2023**
Atelier de travail Vers la Haute-Garonne en 2050
- **14 décembre 2023**
Visio n°1 avec le groupe de travail A69
- **19 décembre 2023**
Visio n°2 pour échanger et valider la fiche relative à l'A69
- **20 décembre 2023**
Visio de présentation de la version V0 du rapport final sur la transition écologique
- **8 janvier 2024**
Atelier de travail Vers la Haute-Garonne en 2050
- **10 janvier 2024**
Réunion de finalisation du rapport définitif

Les réunions de travail avec le groupe Interface

- **16 juin**
- **12 juillet**
- **30 août**
- **10 octobre**
- **7 décembre**
- **19 décembre**

Les réunions de travail sur la thématique de l'A69

- **26 septembre 2023**
Visio de présentation du projet A 69
- **14 décembre 2023**
Visio de travail pour définir la forme de la fiche et 1re version de la fiche
- **19 décembre 2023**
Visio de consolidation de cette fiche
- **20 décembre 2023**
Visio de discussion de cette fiche
- **10 janvier 2024**
Travail de réécriture de cette fiche

Explications sur la manière de lire toutes les propositions de l'Assemblée citoyenne

Les propositions des groupes de travail sont détaillées en pages suivantes. Certaines de ces propositions ont été priorisées et ont fait l'objet d'un travail approfondi.

Le travail du groupe transversal *Définitions et grille de lecture* est présenté en amont car il sert de guide à l'élaboration des propositions des groupes thématiques.

Pour finir, le travail prospectif du groupe transversal Vers la Haute-Garonne en 2050 offre une vision rêvée de ce que pourrait être le territoire de la Haute-Garonne dans un avenir proche.

DÉFINITIONS ET GRILLE DE LECTURE

À réception de la saisine, un groupe de travail s'est attelé à élaborer une définition partagée des principaux termes employés au cours des réflexions de l'Assemblée citoyenne. Leurs échanges ont également abouti à une grille de lecture destinée à évaluer la manière dont les différentes propositions émises par l'Assemblée répondent à cette saisine.

Définitions

Les définitions suivantes ont été arrêtées lors de la séance plénière de février 2023.

Transition écologique

Si le terme n'a pas réuni de consensus clair, la définition suivante paraît néanmoins recueillir un grand nombre d'avis favorables :

« La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique recouvre plusieurs secteurs. » (Oxfam)

À cette définition, il a été proposé d'ajouter les précisions suivantes :

- Le « vivre ensemble » peut englober humain et non-humain
- Il convient de distinguer la transition et la transformation. La transition évoque le passage de quelque chose à autre chose. Cela exige de faire preuve de radicalité, au sens où les problèmes doivent être traités « à la racine ».

Justice sociale

« La justice sociale est une construction morale et politique qui vise à l'égalité des droits et conçoit la nécessité d'une solidarité collective entre les personnes d'une société donnée. » (Dictionnaire des sciences économiques et sociales)

Sobriété consentie

« À l'échelle collective, il s'agit de réfléchir à nos modes de production et de consommation pour limiter les impacts des activités humaines sur l'environnement, dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées. » Valérie Guillard, auteure de « Comment consommer avec sobriété » et professeure à l'Université Paris Dauphine

Le groupe a souligné que l'usage du terme de « consentement » pose question, dans un contexte politique. Il propose de retenir les termes de « sobriété éclairée et heureuse », qui intègrent les remarques ci-dessus, en ajoutant le besoin que la société soit pleinement informée et consciente des enjeux qu'elle représente.

Grille de lecture des propositions

Les travaux du groupe ont consisté à élaborer une grille qui permette d'évaluer et de caractériser les actions proposées.

TITRE DE L'ACTION	
GROUPE AUTEUR DE L'ACTION	
DESCRIPTION RAPIDE	

ÉVALUATION DE L'ACTION VIS-À VIS DE LA SAISINE				
	Un peu	Moyen	Beaucoup	Commentaires
Sur quels axes de la Transition Écologique porte-t-elle ?				
Agro-alimentation				
Industrie / Production				
Énergie (production / distribution)				
Éducation / Prévention				
Mobilité				
Gestion de l'espace / du territoire				
Santé				
Quels axes de la Sobriété l'action adresse t'elle ?				
Dimensionnement				
Usage				
Mutualisation				
Re-distribution / recyclage				
Quels axes de la Justice sociale l'action adresse t'elle ?				
L'égalité des Droits				
L'égalité des Chances				
L'égalité des Situations				
L'action est-elle jugée simple / facile ?				

CARACTÉRISATION DE L'ACTION			
	Oui	Non	Commentaires
De quel type est l'action ?			
Individuelle			
Collective / ensemble de personnes			
« Politique »			
L'action rentre-t-elle dans le champ de compétences du CD31 ?			
Directement			
Indirectement			
Via plaidoyer			
L'action est-elle déjà adressée par le CD31 dans son plan d'action ?			
Oui, déjà fait			
Oui mais partiellement			
Pas du tout			
A été rejetée	Justification du rejet :		
L'action est-elle évaluable et si oui, sur quels critères et quels objectifs ?			
Non		Justification :	
Oui (remplir les cases suivantes)	Critère 1 :		Objectif 1 :
	Critère 2 :		Objectif 2 :
	Critère 3 :		Objectif 3 :
	Critère 4 :		Objectif 4 :

TABLE DES PROPOSITIONS

Agriculture et alimentation

AA – P1 Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures favorables à la transition écologique et adaptées au changement climatique

AA – P2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

AA – P3 Accélérer la mise en place d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation

AA – P4 Développer des moyens de transformation locaux au service des circuits courts

AA – P5 Promouvoir les produits, les services et les cultures de Haute-Garonne via les monnaies citoyennes locales

Transmettre le goût et la dignité du métier d'agriculteur

Expérimenter le transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles

Étendre l'accès au service de remplacement de l'agriculteur

Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique

Prévoir des interventions pédagogiques dans les collèges pour sensibiliser au « bien manger »

Renforcer l'accompagnement des collèges dans la mise en place de la loi Egalim et aller vers le 100 % bio et local

Accompagner la réduction de la taille des parcelles agricoles

Biodiversité et ressources naturelles

BRN – P1 Donner une personnalité juridique à la Garonne

BRN – P2 Accompagner les expérimentations et initiatives de réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie

BRN – P3 Renforcer la protection et la re-création des haies en partenariat avec les agriculteurs

BRN – P4 Définir un cahier des charges vertueux pour la construction et la réhabilitation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans des domaines transversaux

Développer les formations à la sobriété en eau

Créer, s'il n'existe pas encore, un conservatoire des zones humides et des rives. S'il existe déjà communiquer sur son existence et le renforcer.

Renforcer la présence d'arbres le long des routes en diversifiant les essences locales

Ré-ensauvager les friches industrielles après dépollution

Développer l'accompagnement du CD31 pour l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, semences mellifères, ruches,...

Créer des comités citoyens pour évaluer l'impact des politiques publiques sur la biodiversité

Légiférer sur le partage des espace naturels publics (chasseurs, randonneurs, ...)

Créer un label quantitatif et qualitatif sur la biodiversité

Accompagner le développement de l'Eco-score (sur le modèle du Nutri-score) des politiques publiques

Renforcer l'information sur les espèces protégées en Haute-Garonne

Développer les actions hors-école

Développer les projets de potagers

Habitat, logement et énergie

HLE – P1 Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, de l'eau et du numérique

HLE – P2 Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable

HLE – P3 Mettre à disposition des citoyens un interlocuteur unique pour la construction ou la rénovation de l'habitat

HLE – P4 Sobriété – Informer, inciter et accompagner (les particuliers, les entreprises et les agriculteurs) à la sobriété en ressources : eau, énergie, etc.

HLE – P5 Encourager le développement des énergies renouvelables. (Photovoltaïque, éolien, petit hydroélectrique, géothermie, solaire thermique,...)

Penser l'aménagement et le mobilier urbain pour favoriser un usage plus écoresponsable avec l'utilisation de matériaux responsables, locaux et si possible issus de la démolition

Mieux informer le public y compris dans les collèges sur les enjeux de l'eau et de l'énergie

Mobilités inclusives

MI – P1 Développer des lieux de sociabilité facteurs de partage et de mutualisation

MI – P2 Renforcer l'intermodalité dans un réseau en toile d'araignée pour favoriser la mobilité douce et l'usage des transports en commun

Santé et environnement

SE – P1 Évaluer, vulgariser, diffuser et prendre en compte l'impact sur la santé des pollutions, notamment celles en lien avec les nouvelles pratiques

SE – P2 Proposer une offre de soins plus diversifiée aux hauts-garonnais

SE – P3 Développer une communication positive en réponse à l'éco anxiété

SE – P4 Encourager l'exercice physique en mettant l'accent sur la marche à pied quotidienne

Développer des équipements inclusifs de pratique sportive en libre-service / libre accès

Mettre le confort d'usage au cœur des priorités

Lutter contre l'isolement et favoriser les résidences, équipements publics et activités intergénérationnels

Faire de la lutte contre le harcèlement moral une priorité départementale

Développer une approche One Health des questions de santé

Développer une trame noire départementale

Accompagner le développement des activités de nature (dans la nature et avec les animaux)

Faire connaitre et développer les actions du labo EVA notamment sur le bien-être animal et la qualité alimentaire

S'engager dans un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens

S'engager pour la santé au travail des hauts-garonnais

Faire l'inventaire des actions

Sensibiliser les jeunes parents via les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) de l'impact de l'environnement (activités physiques, limitation des écrans ...) sur la santé

A 69

Avis sur l'autoroute A 69 et préconisations pour les futurs projets routiers

Les propositions de l'assemblée citoyenne

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

AA - P1

Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures favorables à la transition écologique et adaptées au changement climatique

PRATIQUES AGRICOLES DURABLES :

Reconnues par le monde scientifique

Portées par les exploitants

Relayées par les pouvoirs publics

AA -

Renforcer la lutte contre l

DIAGNOSTIQUER LES PRATIQUES

Entreprises

Cantines scolaires

Sécurité sociale de l'alimentation

DONNER L'EXEMPLE

Composteurs obligatoires

- P2

e gaspillage alimentaire

AGIR auprès de la GRANDE DISTRIBUTION

VALORISER LES DÉCHETS

Méthaniseurs

AA - P3

Accélérer la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation

UN DISPOSITIF EN COURS

AA - P4

Développer des moyens de transformation locaux au service des circuits courts

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS

AA - P5

Promouvoir les produits, les services et les cultures de Haute-Garonne via les monnaies citoyennes locales

COUVRIR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

NICOLAS CARUSO - 2024

AA - P1

Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures favorables à la transition écologique et adaptées au changement climatique

Objectif de la proposition

Cette action permettrait de favoriser la mise en place de pratiques agricoles durables reconnues par le monde scientifique, portées par les exploitants et relayées par les pouvoirs publics au travers de la promotion de techniques de cultures plus résilientes et d'espèces moins consommatrices en eau.

Cela implique à la fois des besoins de formations, de main d'œuvre et de moyens, sans omettre les besoins de rentabilité et de sécurité alimentaire à l'échelle du territoire.

Réponse aux questions de la saisine

À travers cette proposition, le groupe répond à la saisine en proposant l'accélération de la mise en place de techniques de cultures plus résilientes (transition écologique) et moins consommatrices en eau (sobriété).

Garantir la pérennité du métier d'agriculteur est strictement nécessaire pour assurer les besoins alimentaires des habitants en vue d'une plus grande justice sociale.

Description détaillée de la proposition

PRÉAMBULE

La proposition est suffisamment large pour permettre d'orienter les politiques publiques d'une manière cohérente et circonstanciée, en prenant en compte la notion de temps (court terme, moyen terme et 2050 !).

Renforcer l'application de l'existant :

- Communiquer sur l'interdiction de la suppression des haies et des bosquets, car l'interdiction est déjà en vigueur
- Renforcer le conseil et les aides aux agriculteurs (ex : augmenter le nombre d'agriculteurs accompagnés par des experts – agroécologie, agroclimatologie...) dans le respect de la loi Notre
- Réaffecter des terrains vacants des collectivités locales pour les réaménager en jardins partagés
- Mieux accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les plantes envahissantes
- Interdire l'usage des produits controversés, et contrôler que les produits interdits ne sont pas utilisés

Fixer des objectifs ambitieux à l'échelle du département pour que les pratiques durables soient la norme :

- Favoriser les pratiques qui rendent les sols plus vivants : compost, vers de terre... et tendre vers une agriculture qui a pour axe la conservation des sols
- Systématiser les pratiques d'adaptation au changement climatique (agroclimatologie) : cultures moins gourmandes en eau, adaptation des cultures au climat...
- Minimiser l'usage des énergies fossiles notamment en ce qui concerne les engins agricoles, les intrants, etc.
- Augmenter la part de production biologique
- Minimiser l'usage des pesticides / produits phytosanitaires, néfastes pour l'eau, les sols et l'air (exemple : glyphosate, ...)

Mettre en place de nouvelles actions permettant d'atteindre ces objectifs le plus rapidement possible :

- Réaliser une analyse agroécologique à la parcelle sur le territoire haut-garonnais
- Reboiser des parcelles difficilement cultivables
- Favoriser l'accès des agriculteurs aux nouvelles technologies agricoles lorsque cela est pertinent
- Disposer de réserves d'eau de dimension raisonnable, pour capter les eaux de pluies (cf concertation Garon'Amont)

- Planter des arbres fruitiers dans les communes afin de rappeler l'importance des produits de saison
- Favoriser l'embauche d'agriculteurs, notamment de maraîchers, par des collectivités
- Mettre en place des actions permettant de faciliter le recrutement de main d'œuvre nécessaire à l'agriculture (ex : pour les activités saisonnières…)

Par ailleurs, l'ensemble des propositions peuvent faire l'objet d'un PAEN (Les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels) outils de développement de l'agriculture avec des fiches actions.

Le Conseil départemental de Haute-Garonne (CD31) peut mener un travail avec ses partenaires, notamment la chambre d'agriculture, sur ces questions.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

Les membres ont débattu autour du terme « innovante » et ont confirmé leur souhait de conserver un mot généraliste reprenant de multitudes innovations : techniques alternatives (agroforesterie par exemple) et innovations plus ou moins technologiques. C'est pourquoi, la proposition est « générale » avec sa multitude de sous-actions.

Nous n'avons pas développé le thème de l'élevage, mais il fait partie de l'agriculture et est donc intégré aux réflexions

Le groupe de travail juge nécessaire de garantir un accès à l'eau pour tous les agriculteurs, mais n'a pas eu l'opportunité de débattre et de soumettre au vote de l'Assemblée une prise de position sur les méga-bassines.

RÉFÉRENCES

« Le maraîcher-fonctionnaire : il exerce une activité émergente qui pousse, qui pousse » : https://www.lagazettedescommunes.com/814821/le-maraicher-fonctionnaire-il-exerce-une-activite-emergente-qui-pousse-qui-pousse/

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 5 – « Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures innovantes en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique »

AA – P2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectif de la proposition

Lutter contre le gaspillage alimentaire permettrait de :

- Réduire les dépenses associées (financières, énergétiques ...)
- Proposer une solution à ceux dont les besoins alimentaires ne sont pas satisfaits, le plus souvent par l'intermédiaire des banques alimentaires.

À noter que le premier point est déjà mis en œuvre, notamment dans les collèges, l'idée est de savoir **comment aller plus loin.**

Réponse aux questions de la saisine

En réduisant le gaspillage alimentaire le groupe souhaite répondre aux aspects de sobriété (mieux adapter les quantités produites et consommées) et de justice sociale (redistribution des surplus alimentaires aux personnes les plus démunies) de la saisine Transition écologique.

Description détaillée de la proposition

Le CD31 peut intervenir sur quatre volets :

- Les actions de sensibilisation : impliquer des associations dont ce serait la vocation, pour réaliser des diagnostics des pratiques des entreprises, de la restauration collective, des établissements publics et des cantines scolaires, et organiser à l'intention de ces derniers, des temps de sensibilisation en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Rendre ses propres cantines (collèges, restauration collective...) et réceptions exemplaires
- Agir auprès de la grande distribution via un plaidoyer, au regard de la destruction des périssables et de la défiscalisation des dons alimentaires dont elle bénéficie. Ce plaidoyer pourrait aussi être appuyé via la proposition AA – P3 sur la sécurité sociale de l'alimentation.
- Valoriser les déchets alimentaires ne pouvant être évités, par exemple par l'utilisation de composteurs, ou l'installation de méthaniseurs mutualisés lorsque cela est pertinent.

Exemple des fruits et légumes dits « moches » ou non calibrés, souvent considérés comme invendables ou des produits dont la date limite de consommation (DLC) approche :

- Les flécher vers les « laboratoires » et pour être utilisés dans des ateliers de cuisine avec les jeunes par exemple.
- Créer un système d'alerte (par exemple plateforme internet) lorsque des stocks de produits non calibrés restent invendus. Des établissements collectifs comme les collèges, des associations concernées, pourraient se porter acquéreurs.
- Sensibiliser sur les DLUO (dates limites d'utilisation optimale).
  - → Un lien peut être fait avec la Sécurité Sociale de l'Alimentation pour la distribution de « produits moches »

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

L'AA – P3, concernant la Sécurité Sociale de l'Alimentation viendrait répondre aussi aux questions de redistribution des denrées alimentaires aux personnes les plus précaires, sans sacrifier la qualité et l'ancrage local.

Le principe des méthaniseurs mériterait d'être approfondi (effet rebond, mutualisation…).

RÉFÉRENCES

- Méthaniseur à Villefranche de Lauragais
- Loi Egalim
- Loi anti-gaspillage de 2020 : https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-biodechets

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 11 – « Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire »

AA – P3 Accélérer la mise en place d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation

Objectif de la proposition

La mise en place d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) permettrait de garantir à tous et toutes le droit d'accès à une alimentation locale produite dans le respect des normes environnementales, en assurant une rémunération digne aux producteurs et transformateurs de l'alimentation.

Réponse aux questions de la saisine

Dans l'objectif de justice sociale de la transition écologique, tous et toutes s'accordent à dire qu'il serait intéressant de favoriser un accès à une alimentation locale et de qualité pour le plus grand nombre. Les trois piliers du mécanisme de SSA y répondent pleinement : Universalité, Conventionnement organisé démocratiquement, Financement basé sur la cotisation sociale.

Description détaillée de la proposition

L'AC consciente que la mise en place de ce dispositif est en cours, questionne le CD31 sur son état d'avancement, son contenu :

- Quelles sont les modalités de sa mise en œuvre ?
- Quelles sont les sources de financement ?

L'AC propose que le CD 31 abonde financièrement les caisses dont l'autofinancement ne serait pas encore atteint.

L'AC met un point d'alerte sur la maîtrise de l'usage pour **éviter des dérives :**

Pour qui ?

→ Veiller au principe d'universalité

Comment (quel moyens) ?

→ Veiller à la démocratie directe, et la prise de décision collective

Quoi (quels produits) ?

→ Privilégier les produits locaux

→ Les adhérents aux caisses de la Sécurité Sociale de l'Alimentation sont les seuls à décider du conventionnement des producteurs et des transformateurs. Les collectivités territoriales n'influencent pas ces décisions.

Où (le territoire) ?

→ Nécessité d'un dispositif présent sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, donc également accessible dans ses campagnes.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

L'AC a insisté pour une SSA GÉNÉRALE s'adressant à toute la population – cf. point de dérive ci-dessus. La question d'une sécurité sociale des travailleurs a été débattue puis mise de côté ne relevant pas de l'aspect alimentaire.

Chaque mois, chaque usager de la caisse de SSA recevrait 150 unités de monnaie qui seraient utilisables dans le réseau de transformateurs et producteurs conventionnés. L'assemblée citoyenne se questionne sur cette monnaie : serait-ce une monnaie affectée ou monnaie citoyenne locale ? La première permet aux professionnels recevant la monnaie de l'échanger contre des euros. La seconde est uniquement utilisable dans le réseau agrémenté par l'association qui porte la monnaie citoyenne locale – cf. proposition AA – P5.

RÉFÉRENCES

- La mise en place d'un tel dispositif est en cours d'expérimentation dans le département de la Gironde, piloté par le département en lien avec la ville de Bordeaux. Plus globalement, les différentes initiatives locales sont disponibles et cartographiées ici : La carte des dynamiques locales – Sécurité sociale de l'alimentation (securite-sociale-alimentation.org).
- Jean-Michel Fabre a annoncé que le CD31 était en train de se pencher sur la question. (Source : rapport intermédiaire + plénière du 30). La mesure est complémentaire du dispositif départemental d'aide alimentaire.
- Livre blanc d'Inrae : https://hal.inrae.fr/hal-02958898/document
- Lien vers CAISSALIM, la Caisse citoyenne d'alimentation de Toulouse : https://www.caissalim-toulouse.org

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 7 – « Mettre en place une sécurité sociale alimentaire »

AA - P4 Développer des moyens de transformation locaux au service des circuits courts

Objectif de la proposition

Favoriser le développement d'ateliers de transformation mutualisés entre agriculteurs du territoire. Ces équipements, nécessaires à la transformation de produits agricoles primaires locaux, permettraient une mise en commun de moyens et une relocalisation des filières au service des circuits-courts.

Les consommateurs pourraient également être inclus dans ces projets. Cela facilitera les réseaux de distribution locaux, impactant positivement la rémunération des agriculteurs.

L'organisation des circuits courts est un vrai enjeu pour la production et distribution de produits de qualité accessibles : il est important de faire réseau.

Réponse aux questions de la saisine

Cette proposition répond au critère de justice sociale de la saisine de l'AC, en permettant aux agriculteurs de vivre de leur production et en permettant aux consommateurs d'avoir accès à des produits locaux issus de filières qualité.

Cela répond également au critère de sobriété, en favorisant la mutualisation et le dimensionnement adapté aux acteurs et filières du territoire.

Enfin, en se focalisant sur la transformation de produits locaux et la mise en réseau, cette proposition permet de répondre aux enjeux de la transition écologique par la réduction des déplacements et un possible rôle d'éducation.

Description détaillée de la proposition

Nous proposons tout d'abord de produire un diagnostic territorial montrant les productions et consommations alimentaires du territoire.

Nous proposons de développer des moyens mutualisés permettant de transformer les productions locales brutes en produit commercialisables, au profit de circuits courts de proximité.

Ces ateliers peuvent par exemple être :

- Conserveries, légumeries
- Moulins (farines, huiles...)
- Céréales et grandes cultures : tri, lavage (etc.) des récoltes
- Ateliers de découpe, abattoirs
- Transformation de produits laitiers
- Brasseries, Vinification
- Cuisines
- ... mais aussi des modes de transformations moins conventionnels comme des fours solaires par exemple

La mise en commun d'outils de transformations (ateliers) et de moyens de distributions (points de vente) permet aux agriculteurs une meilleure maîtrise de la transformation et commercialisation de leurs produits. Outre les outils, ces lieux pourraient également avoir des personnes salariées afin d'aider les producteurs dans les tâches de transformation, ou pour les former aux compétences techniques spécifiques (par exemple : un boucher aidant à la découpe).

Ces moyens mutualisés devront permettre de :

- Transformer les produits bruts localement
- Supprimer des intermédiaires (sous-traitance), augmentant ainsi la rémunération des agriculteurs et agricultrices.
- Diminuer le risque lié à des investissements initiaux (dans le cas d'ateliers de transformation individuels) pour les agriculteurs
- Proposer aux habitants du territoire des produits de meilleure qualité et à un tarif plus abordable
- Éduquer aux produits de saison et former aux étapes de transformations
- Aider les collectivités dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Relocaliser l'approvisionnement des restaurations collectives

Prolongement de la proposition : ces lieux pourraient également avoir des fins pédagogiques et d'éducation populaire :

- Proposer des cours de cuisine pour apprendre à préparer les produits locaux et de saison
- Visites ouvertes au public et groupes scolaires
- Stages professionnels (formations initiale ou reconversion)

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

Nous avons débattu de l'utilisation du terme "outils" ou "moyens" de transformation, et avons décidé d'élargir la proposition aux "moyens".

Ces lieux de transformation pourraient être gérés en se basant sur un modèle coopératif, en prenant exemple sur les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

RÉFÉRENCES

- Plate-forme Agrilocal31, qui met en lien les acheteurs et les fournisseurs de produits locaux en Haute-Garonne
- Cartographie des outils de transformation agro-alimentaire en Occitanie : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/cartographie-des-outils-de-transformation-agro-alimentaire-en-occitanie-a4660.html
- Les ATC (Ateliers de Transformation Collectifs) en France : définition et regard d'ensemble : https://univ-tlse2.hal.science/hal-02076437

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 6 – « Développer des outils de transformation locaux au service des circuits courts »

AA – P5 Promouvoir les produits, les services et les cultures de Haute-Garonne via les monnaies citoyennes locales

PROPOSITION TRANSVERSALE

MOBILITÉS INCLUSIVES
SANTÉ ET ENVIRONNEMENT
HABITAT, LOGEMENT ET ÉNERGIE

Objectif de la proposition

L'objectif est de créer des leviers de développement important des circuits courts et du « consommer local ». Cet outil permet la réappropriation de la monnaie et de l'économie par les habitants de la Haute-Garonne, et permet la valorisation des activités du département, tous secteurs d'activités confondus, qui participent à la justice sociale et à la transition écologique.

Réponse aux questions de la saisine

Cette proposition favorise le chemin vers une sobriété de la production et de la consommation, en permettant de consommer principalement la production agricole locale, en utilisant principalement les services de notre territoire, et faisant la promotion des cultures haut-garonnaises. Elle répond en outre aux impératifs de transition écologique et de justice sociale en pérennisant le métier d'agriculteur et en garantissant une autonomie locale.

Description détaillée de la proposition

L'AC propose que les monnaies citoyennes locales du territoire de la Haute Garonne soient développées et coordonnées entre elles pour qu'elles couvrent à moyen terme l'ensemble du département et que ces monnaies soient échangeables entre elles.

Il est proposé un soutien du département aux monnaies locales en ce sens : l'AC propose au CD31 de pérenniser les associations qui s'occupent des monnaies locales et leurs actions.

Les collectivités territoriales peuvent aussi promouvoir les monnaies locales en les utilisant elles-mêmes. Par exemple :

- pour payer les indemnités des élus et/ou les salaires des agents territoriaux
- pour payer certaines des prestations (aide d'urgence et subvention par exemple)
- et/ou en les acceptant pour le paiement de certains services publics (cantine scolaire par exemple)

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

RÉFÉRENCES

- Mouvement SOL. Monnaies locales : monnaies d'intérêt général. Étude sur l'impact social des monnaies locales complémentaires. 2021.
- Impacts sociaux de Sol-Violette et des monnaies locales. 2023.
- Récapitulatif des actions de solidarité du Sol-Violette, 2022.
- Oriane Lafuente-Sampietro. Les effets des monnaies locales convertibles françaises sur la structuration des échanges et l'activité économique des entreprises adhérentes : Une approche quantitative au prisme de l'économie régionale. 2022.

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Fusion des propositions 4 et 10 : « Développer les monnaies locales à l'échelle départementale » et « Inventer les tickets locaux sur le modèle des tickets resto ». Il a été décidé de se focaliser plutôt sur la monnaie citoyenne locale car elle semble à première vue avoir plus d'impact que le "ticket resto local".

LES AUTRES PROPOSITIONS **DE LA THÉMATIQUE**

Transmettre le goût et la dignité du métier d'agriculteur

Expérimenter le transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles

Étendre l'accès au service de remplacement de l'agriculteur

Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique

Prévoir des interventions pédagogiques dans les collèges pour sensibiliser au « bien manger »

Renforcer l'accompagnement des collèges dans la mise en place de la loi Egalim et aller vers le 100 % bio et local

Accompagner la réduction de la taille des parcelles agricoles

BRN - P1

Donner une personnalité juridique à la Garonne

RÉPERTORIER LES INITIATIVES SIMILAIRES

CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL

DÉCLARER QUE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE EST FAVORABLE À CETTE IDÉE

Demander au département une domiciliation, des subventions et un accompagnement

Les propositions de l'

BIODIVER RESSOU NATUR

BRN -

Accompagner les et initiatives de des eaux usées et

FINANCER DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX USÉES

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET LES FUITES

assemblée citoyenne

RSITÉ ET URCES RELLES

- P2

expérimentations
réutilisation
des eaux de pluie

FINANCER DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

GARANTIR UNE ÉGALITÉ

BRN - P3

Renforcer la protection et la re-création des haies en partenariat avec les agriculteurs

PROTÉGER L'EXISTANT

PLANTATION ET ENTRETIEN DES HAIES

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

BRN - P4

Définir un cahier des charges vertueux pour la construction et la réhabilitation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans des domaines transversaux

VALORISER LES ACTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INNOVATION, PÉDAGOGIE et TIERS LIEUX DANS LES COLLÈGES

NICOLAS CARUSO - 2024

BRN – P1 Donner une personnalité juridique à la Garonne

Objectif de la proposition

L'objectif est d'inscrire la Garonne comme un bien commun dans la conscience collective et de protéger la ressource en eau et l'environnement lié à la Garonne, soit la quantité et la qualité de l'eau mais aussi la biodiversité (la faune et la flore liées au fleuve) ou encore l'aspect de ce patrimoine naturel. Obtenir la reconnaissance d'une personnalité juridique pour la Garonne permettrait d'agir en justice contre toutes nuisances et dégradations du fleuve, de protéger l'eau en tant que bien commun et d'avoir une meilleure capacité à agir à l'échelle territoriale en faisant du lobbying environnemental contre les lobbys industriels. L'objectif est de mettre la personnalité juridique de la Garonne au service de sa protection tout autant que de sa restauration.

Réponse aux questions de la saisine

Cette mesure répond aux questions de la saisine parce qu'elle fait de la Garonne un bien commun accessible à tous de manière équitable. En visant à faire appliquer des régulations par voie juridique, cette mesure répond aussi aux objectifs de sobriété en luttant contre les excès d'usages et les pollutions. Enfin, donner des droits à la Garonne c'est la protéger en tant que bien commun avec tout son écosystème, et veiller à limiter voire interdire les impacts nocifs de l'activité humaine. Cette mesure concerne et engage l'ensemble des citoyens, des institutions et des acteurs économiques.

Description détaillée de la proposition

Répertorier les initiatives similaires

- Faire un lien avec le projet Garon'Amont.
- Faire un état des lieux des fleuves bénéficiant d'une personnalité juridique (en France et à l'étranger).
- S'inspirer des réussites, tirer les enseignements des échecs et difficultés rencontrés.

Créer un groupe de travail avec les associations identifiées autour de cette thématique, pour :

- Améliorer les propositions émises dans le cadre des travaux de l'AC
- Impliquer d'autres acteurs qui serviraient de relais pour porter le sujet au-delà de l'AC et de la Haute-Garonne.
- Créer à terme une association promouvant la personnalité juridique de la Garonne (dépassant les frontières de la Haute Garonne), définit les droits de la Garonne, les plaide et fédère.

Déclarer que l'Assemblée Citoyenne de Haute Garonne est favorable à l'attribution d'un statut juridique pour la Garonne et créer une association

- Effet fédérateur de cette déclaration citoyenne, qui donnerait une véritable capacité d'agir à l'échelle territoriale, en faisant du lobbying environnemental contre les lobbys industriels.
- Demander au département un accompagnement de cette association (financement, domiciliation...) intégrant des membres de l'AC.
- Étendre le statut juridique à l'ensemble de la Garonne y compris ses affluents, bassins versants, berges, etc.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

Dissensus du groupe sur la question de « donner un droit » : le statut juridique en lui-même ne garantit rien s'il n'est pas respecté.

Au-delà du statut juridique (qui ne garantit rien en lui-même), il faut s'assurer que les droits du fleuve seront respectés, ce qui devra être fait via le plaidoyer de l'association mentionnée.

Références

- Personnalité juridique reconnue au Gange et à la Yamuna en Inde
- Personnalité juridique du fleuve Whanganui, en Nouvelle-Zélande
- Reconnaissance de la personnalité juridique de la lagune Mar Menor, en Espagne
- Démarche du Parlement de la Loire en France. Bibliographie : Le fleuve qui voulait écrire, un ouvrage mis en récit par Camille de Toledo (Ed. Manuella/Les liens qui libèrent) paru le 8 septembre 2021
- La Drôme en France

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 17 du rapport intermédiaire : « Donner une personnalité juridique à la Garonne »

BRN – P2

Accompagner les expérimentations et initiatives de réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie

PROPOSITION TRANSVERSALE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Objectif de la proposition

L'assemblée citoyenne fait le constat d'une sur-utilisation de l'eau potable à des fins non alimentaires, d'une sous-utilisation des eaux pluviales, et d'une non-réutilisation des eaux usées. Dans ce contexte, l'AC31 propose de créer des aides aux expérimentations et initiatives innovantes en matière de récupération des eaux de pluie et de réutilisation des eaux usées, dédiées à l'ensemble de la population.
Cette proposition vise à limiter au maximum le gaspillage des eaux et à assurer un partage équitable de la ressource.

L'intérêt de cet objectif est d'autant plus important dans le contexte climatique actuel, la crise liée à l'eau et le contexte Haut-Garonnais. Le département est d'ailleurs déjà engagé dans cette lutte (via Garon'Amont).

Réponse aux questions de la saisine

Cette mesure répond aux questions de la saisine parce qu'elle permet d'organiser la sobriété sur les différents types de ressources en eau et la sobriété économique. Elle permet aussi d'éviter le gaspillage. En termes de justice sociale, elle permet la réduction des factures d'eau et de maintenir l'accès et le partage de l'eau pour tous.

Description détaillée de la proposition

Financement d'installations permettant de récupérer les eaux usées

- Octroi d'aides à l'installation de récupérateurs d'eaux usées enterrés
- Développement des circuits fermés de récupération des eaux grises dans les maisons des particuliers et les logements collectifs
- Utiliser les eaux usées dans des circuits internes d'eaux claires (ex. du robinet aux WC) et les traiter sur place en circuit fermé

Financement d'installations permettant de récupérer les eaux pluviales

- Octroi d'aides à l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie chez les particuliers, les habitats collectifs et pour l'ensemble de la population
- Récupérer l'eau de pluie dans des puisards (pour éviter le ruissellement et permettre à l'eau de s'infiltrer progressivement dans les sols)
- Perméabiliser les espaces privés (places de parking, allées, etc.)
- Utiliser les eaux de pluie pour l'arrosage, WC, nettoyage de la voiture…

Lutte contre le gaspillage et les fuites

- Rénovation des réseaux d'eau potable pour limiter les fuites et garantir une eau de qualité
- Responsabiliser les gestionnaires des réseaux, et mener des campagnes départementales de contrôles

Garantir une égalité dans la mise en place des équipements

- Faire attention aux disparités d'équipements (appartements/maisons, locataires/propriétaires)
- Proposer des aides en fonction de la situation

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

L'information et l'accompagnement des nouveaux usages devraient être différenciées par typologie d'acteurs : particuliers locataires, particuliers propriétaires, agriculteurs, entreprises, administrations…

RÉFÉRENCES

- Plan Garonne Amont
- Travaux du panel citoyen 33 mesures et 130 recommandations.
- Réseau 31

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Fusion des propositions n°13 et n°15 : « Accompagner les expérimentations et les initiatives de réutilisation des eaux usées » et « Créer des aides à l'installation de récupérateurs d'eau et accompagner les expérimentations et les initiatives de réutilisation des eaux de pluie »

BRN - P3 Renforcer la protection et la re-création des haies en partenariat avec les agriculteurs

PROPOSITION TRANSVERSALE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Objectif de la proposition

Protéger l'existant et préserver la biodiversité en luttant contre l'érosion des sols. Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols, et ainsi contribuer au rechargement des nappes. Créer des corridors écologiques pour protéger la biodiversité dans les zones rurales et zones urbaines.

Réponse aux questions de la saisine

Cette mesure répond aux questions de la saisine, d'une part au sujet de la justice sociale en agissant sur la protection des populations par l'amélioration de la qualité de vie. Exemple : la baisse des intrants induite par la mesure conduira à ne plus polluer le voisinage. Et d'autre part, au sujet de la sobriété en limitant les grosses parcelles et en freinant les productions intensives et leurs pollutions. Exemple : la reconstruction de la biodiversité (action compensatoire).

Description détaillée de la proposition

Protéger l'existant

- Faire un inventaire et prioriser
- Être vigilant sur la politique ERC (Éviter, Réduire, Compenser)
- Inscrire des haies protégées dans les documents d'urbanisme de la Haute-Garonne
- Renforcer le classement des espaces boisés et les contrôles pour vérifier si les mesures sont bien respectées

Plantation et entretien des haies

- Poursuivre et renforcer le financement des plantations de haies et d'agroforesterie du Conseil départemental
- Identifier les zones pauvres en haies et arbres de bordures pour renforcer le maillage
- Former les agriculteurs et les agents du départements chargés d'entretenir les haies pour éviter qu'elles ne soient dégradées par méconnaissance
- Associer l'entretien des haies à celui des chemins ruraux et des fossés, qui permettent aussi l'infiltration de l'eau dans les sols
- Associer et collaborer avec les professeurs et les experts de la biodiversité (paysagistes et pépiniéristes notamment) rencontrer l'association « Arbres et paysages d'autan »
- Laisser la nature pousser à son propre rythme et intervenir le moins possible sur les haies

Protéger la biodiversité

- Adopter des pratiques d'entretien des haies permettant de protéger toute la faune qui y vit (oiseaux, insectes, etc.)
  - Préconiser des interventions à minima pour assurer la protection des espèces
  - Baliser les zones et encadrer les périodes où l'humain peut intervenir pour l'entretien

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

- Impliquer les habitants des territoires pour partager les connaissances, expliquer les mesures de protection, accompagner les changements d'habitudes
- Attention à la privatisation des espaces publics et limiter le recours aux clôtures et grillages – en conformité avec les règlements européens.

RÉFÉRENCES

- Voir la proposition 1 du groupe agriculture et alimentation

BRN - P4

Définir un cahier des charges vertueux pour la construction et la réhabilitation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans des domaines transversaux

PROPOSITION TRANSVERSALE

TOUTES LES THÉMATIQUES

Objectif de la proposition

Définir un cahier des charges vertueux pour la construction, la réhabilitation et l'utilisation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans les domaines transversaux : gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, végétalisation (y compris maraîchage dans les cours), accessibilité, etc. L'idée serait que les collèges soient à la fois des modèles en termes d'infrastructure, de lieux de sensibilisation (aspect éducatif) et qu'ils agissent comme de véritables tiers lieux d'échanges et d'inclusion.

Réponse aux questions de la saisine

Permet de favoriser la sobriété en développant des modèles de collèges orientés/adaptés et en s'appuyant sur le système éducatif.

Aide à la justice sociale grâce à l'ouverture des collèges à la vie et aux acteurs locaux pour l'éducation de tous.

Description détaillée de la proposition

Valoriser les actions du Conseil départemental, améliorer et ouvrir à la modification les cahiers des charges applicables à l'ensemble des collèges du département, en :

- Intégrant l'égalité femmes-hommes
- Recréant un écosystème naturel dans les collèges
  - Désimperméabilisation des sols,
  - Végétalisation des cours, des façades, etc.

Les collèges comme lieux d'innovation, de pédagogie et comme tiers lieux

- Faire des collèges des laboratoires pour tester des initiatives durables
- Éducation à l'environnement : sensibilisation des enfants qui, à leur tour, pourront sensibiliser leur entourage
- Mettre en place des partenariats avec des intervenants extérieurs (producteurs locaux, maraîchers, agriculteurs, etc.) à installer dans l'enceinte même du collège ou à l'extérieur
- Ouvrir les collèges à la vie locale → que le collège en tant que lieu puisse servir socialement, en ouvrant son accès pas uniquement aux collégiens (CDI, réfectoire, gymnase, etc.)
- Rendre systématique la construction de douches pour le personnel qui vient à vélo

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

- Ouvrir le collège à des intervenants / activités extérieurs devra être effectué dans le respect de la neutralité de l'école et de la protection des enfants.
- Quelle que soit l'activité extérieure invitée dans l'enceinte du collège, l'équipe pédagogique devra être tenue informée de sa teneur et devrait pouvoir s'y associer si elle le souhaite et si elle est en lien, même lointain, avec un apprentissage scolaire.

RÉFÉRENCES

- Nous avons été marqués par notre visite au collège de Noé, qui est selon nous un exemple à ne pas suivre malgré sa création récente : manque de végétalisation ; pas de gestion des eaux grises et de pluie ; pas d'éducation à l'environnement.

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

- Objectif 2 du Rapport Intermédiaire (p.23-24)
- Réécriture de la proposition 18 « Optimiser la ressource en eau dans les collèges : développer l'utilisation des eaux pluviales dans les bâtiments publics » à partir des réflexions du groupe lors des séances de travail précédentes.

LES AUTRES PROPOSITIONS **DE LA THÉMATIQUE**

Développer les formations à la sobriété en eau

Créer, s'il n'existe pas encore, un conservatoire des zones humides et des rives. S'il existe déjà communiquer sur son existence et le renforcer.

Renforcer la présence d'arbres le long des routes en diversifiant les essences locales

Ré-ensauvager les friches industrielles après dépollution

Développer l'accompagnement du CD31 pour l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, semences mellifères, ruches, ...

Créer des comités citoyens pour évaluer l'impact des politiques publiques sur la biodiversité

Légiférer sur le partage des espace naturels publics (chasseurs, randonneurs, ...) (chasseurs, randonneurs, ...)

Créer un label quantitatif et qualitatif sur la biodiversité

Accompagner le développement de l'Éco-score (sur le modèle du Nutri-score) des politiques publiques

Renforcer l'information sur les espèces protégées en Haute-Garonne

Développer les actions hors-école

Développer les projets de potagers

HLE - P1

Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, e l'eau et du numérique

PROPOSER UN FORFAIT MINIMAL

INFORMER SUR L'USAGE DE L'EAU

INCITER À DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

INFORMER SUR LES ÉNERGIES

RESPONSABILISER LES CITOYENS

INCITER À L'UTILISATION DES EAUX GRISES

INCITER À L'UTILISATION DES EAUX DE PLUIES

METTRE EN PLACE UNE CARTOGRAPHIE

Les propositions de l'a

HABI LOGEM ÉNER

HLE - P2

Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable

HLE - P3

Mettre à disposition des citoyens un interlocuteur unique pour la construction ou la rénovation de l'habitat

UN GUICHET UNIQUE

DES EXPERTS ÉNERGIE

assemblée citoyenne

ITAT, ENT ET RGIE

PROPOSER UNE CARTOGRAPHIE

HLE - P4

Sobriété - Informer, inciter et accompagner à la sobriété en ressources : eau, énergie, etc.

ORGANISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

ÉDUQUER LES JEUNES SUR LES ENJEUX D'AVENIR

FAVORISER ET BANALISER LES CALCULS DE GAZ À EFFET DE SERRE

INCITER ET FIXER DES OBJECTIFS POUR ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE

MONTRER L'EXEMPLE

FAVORISER LA SOBRIÉTÉ DES LOGEMENTS

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'UTILISATION DE LABELS

HLE - P5

Encourager le développement des énergies renouvelables

AIDER L'INSTALLATION DU PHOTOVOLTAÏQUE

ALLÉGER LES CONTRAINTES SUR L'ÉOLIEN

DÉVELOPPER LA PETITE HYDRO-ÉLECTRICITÉ

DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE

COUPLER L'ÉCOSCORE

INFORMER

ADEME

ENCOURAGER LES EXPÉRIMENTATIONS

©KN NICOLAS CARUSO - 2024

HLE - P1

Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, de l'eau et du numérique

PROPOSITION TRANSVERSALE

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Objectif de la proposition

L'accès à l'énergie (électricité, gaz), l'eau et le numérique est rendu problématique pour nombre de citoyens, soit 13 millions de précaires énergétiques (ou 1 personne sur 6), compte-tenu des dérèglementations des tarifs des énergies (gaz, électricité) et de la privatisation des fournisseurs. Les tarifs de ces secteurs sensibles explosent depuis 2 ans, ce qui complique et remet en cause leur accès pour nombre de citoyens (particuliers, artisans, commerçants, notamment). Les aides actuelles, comme les chèques énergie ou les aides du Fond Social pour le Logement (FSL) ne gomment pas les différences de tarification des fournisseurs, et ne visent pas l'objectif nécessaire qu'est la sobriété dans l'usage des ressources.

La tarification sociale vise à activer la justice sociale et encourager la sobriété en matière d''usage des énergies, de l'eau et du numérique, par une tarification progressive, modulée en prenant en compte les situations économiques des foyers couplés à la composition de ces foyers (nombre de personnes), et les consommations des acteurs économiques (entreprises, collectivités, agriculteurs).

Réponse aux questions de la saisine

Dans le cadre de l'enjeu de justice sociale que pose la transition écologique, la proposition vise à donner à chacun un droit d'accès à un seuil minimal d'électricité, d'eau, de gaz et à un forfait numérique, à un prix protégé. Une fois ce seuil dépassé, la tarification progressive serait modulée en prenant en compte les revenus des foyers et des acteurs économiques (entreprises, collectivités, agriculteurs), tout en incitant à la sobriété dans les usages. Une plus forte contribution serait demandée pour les consommations de confort.

La mise en place de tarifications éco-sociales des usages des énergies, de l'eau et du numérique fait appel à trois types d'actions imbriquées les unes aux autres :

- Action individuelle, maille essentielle de responsabilisation,
- Action collective, émulation nécessaire des groupes,
- Action politique, qui légitime l'ensemble.

Description détaillée de la proposition

- **Proposer un forfait minimal** à prix réduit et fixe (voire gratuit), avec une tarification progressive à seuils, en fonction des quantités consommées en cas de dépassement de ce forfait. Ces tarifs, différents entre particuliers et professionnels, prendront en compte plusieurs paramètres à déterminer dont notamment le nombre de personnes (adultes, enfants), les revenus du foyer, le reste à vivre, la superficie, la situation géographique (nord, sud, montagne,...) etc. Le « reste à vivre » est une notion définie. La notion de « reste à vivre », que différents acteurs sociaux publics ou privés utilisent, peut avoir différentes définitions. La définition choisie et utilisée dans le cadre de cette proposition devra prendre en compte l'objectif de justice sociale. L'expérience menée par la commune de Dunkerque sur l'usage de l'eau, propositions de 3 niveaux (eau essentielle, eau utile, eau de confort) est une piste de tranches de modulation.
- **Informer sur l'usage de l'EAU : s'appuyer sur les retours d'expérience** des villes de Dunkerque, notamment. La ville de Dunkerque expérimente une tarification sociale de l'eau depuis 2012, avec un fonctionnement basé sur 3 niveaux : eau essentielle, eau utile, eau confort. À la suite de cette expérimentation, a été votée la loi Brottes en 2013, qui ouvre ce type d'expérimentation à d'autres collectivités. Des tests ont été menés dans un certain nombre de collectivités. En Haute Garonne, l'eau et l'assainissement d'une partie du territoire (hors métropole toulousaine) est gérée et distribuée par « Réseau 31 », dont la gouvernance est assurée par les élus du CD31. Une expérimentation est à mener pour ce territoire, couplée avec une politique d'éducation à l'environnement et aux usages de l'eau.
- **Inciter à des changements de comportements** dans nos consommations, (particuliers, entreprises, agriculteurs) et la production de nos déchets ; Incitation corollaire au point précédent, la mise en pratique d'un système modulaire de tarifs. Le Conseil Départemental en charge des collèges peut impulser ces actions, (comme il le fait pour la laïcité).

- **Informer sur les énergies : électricité, gaz.** Une baisse de la consommation d'électricité est mesurée (notamment à l'échelle du département, référence : Baromètre Observatoire transition écologique). La sobriété adoptée par un certain nombre de collectifs, d'entreprises et de particuliers, contrebalance l'augmentation des demandes en électricité, avec le développement du **numérique** grand consommateur d'énergie.
- **Responsabiliser les citoyens sur la valeur des énergies,** de l'eau comme bien commun, et de l'usage du numérique (transport des données, sauvegarde, coût énergétique) : les sécheresses importantes auxquelles nous sommes confrontés appellent des décisions et des actions fortes.
- **Inciter à l'utilisation et à la récupération des eaux grises**, filtrées et dépolluées (REUT), avec une tarification propre à cette utilisation : la réutilisation de ces eaux grises est autorisée avec un encadrement strict, depuis mars 2022, mais peu développée jusqu'alors.
- **Inciter à la récupération des eaux de pluie et des eaux grises,** les modalités d'installations (particuliers et collectivités) restent à définir, comme les usages de ces eaux.
- **Mettre en place une cartographie** de type Eco-score, informant sur l'origine, les niveaux de consommation et les taux d'émissions de GES.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

Le « reste à vivre » d'une famille peut être définit comme étant ce qui reste en fin de mois pour une année de référence n. Il s'agit donc des RESSOURCES – DEPENSES / Nombre de jours par mois et / par le nombre de personnes du foyer. Les dépenses sont les charges fixes comme l'eau, l'électricité, le loyer, les assurances … Le « reste à vivre » va couvrir les besoins fondamentaux comme se nourrir (coût d'une alimentation saine, cantine), se soigner (soins validés par la Sécurité Sociale), s'éduquer (livres…), se déplacer, les activités de pratique sportive lorsqu'il n'y a pas d'aide.

L'enjeu de justice sociale se pose dans la collecte et la totalisation des ressources réelles d'un foyer. En effet les ressources peuvent être de nature différentes : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation aux adultes handicapés (AAH), salaire, retraite, aides financières perçues comme les aides personnalisées au logement (APL), Allocations familiales, complémentaire santé solidaire (CMU), aides ponctuelles pour difficultés de paiement, aides de la mairie (pour les activités sportives, récréatives, ALSH, cantine, voyages scolaires…)

RÉFÉRENCES

- « Dunkerque, pionnière de la tarification écologique et sociale de l'eau potable » Reporterre 29 août 2022
- Analyses, Bilans et Études » site RTE
- Solutions solidaires ; initiatives Dunkerque un tarif solidaire de l'eau » Libération, 30 septembre 2023
- Baromètre de l'Observatoire français de la Transition écologique

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 34 – Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, de l'eau et du numérique

HLE – P2

Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable

PROPOSITION TRANSVERSALE

MOBILITÉS INCLUSIVES

Objectif de la proposition

Le mode d'habitat actuel est confronté à de multiples crises :

- Une crise du logement sans précédent : 330.000 personnes sans domicile fixe (SDF), 2 millions de ménages frappant à la porte des HLM (habitation à loyer modéré), 10 % des ménages vivent dans un logement surpeuplé[1] alors qu'il y a 3 millions de logements vacants en France, 1 demi-million de résidences secondaires en Occitanie. Alors que le prix du logement ancien a été multiplié par 2,4 en 20 ans, bloquant l'accession à la propriété (58 % des ménages en France, 71 % en Europe du Sud).
- Une crise environnementale : 40.000 ha continuent d'être artificialisés chaque année – dont la moitié pour des opérations de moins de 8 logements / ha[2] – alors que la loi ZAN (zéro artificialisation nette) prévoit de la réduire de moitié en 2030 malgré l'opposition du Sénat reflétant l'avis de nombreux maires souhaitant agrandir leur commune.
- Une crise climatique : l'étalement urbain et le mitage des campagnes dopent le transport, responsable de 40 % des émissions de GES en Occitanie[3] dont près de la moitié pour la mobilité individuelle car la moitié de la population française travaille en ville sans y habiter. L'habitat y contribue pour 14 %.
- Une crise de l'énergie : l'augmentation du coût de l'énergie qui piège les populations parties habiter loin pour bénéficier de loyers ou de coûts d'acquisition modérés ainsi que les populations précaires habitant des passoires thermiques (19 % des ménages souffrent du froid dans leur logement). Cette crise affecte aussi les coûts de la construction neuve.

Au regard de ces crises, un changement de modèle est incontournable. Plusieurs objectifs, interconnectés entre eux, sont susceptibles d'y répondre :

- Lancer un plan ambitieux du logement,
- Densifier les villes et les villages (construire la ville dans la ville),
- Construire et promouvoir l'habitat collectif,
- Redynamiser les lieux de vie des emplois et des services pour mettre en place de vrais bassins de vie où emplois, habitats et services se trouvent dans un périmètre restreint.

Réponse aux questions de la saisine

Offrir un logement digne aux populations précaires (enjeu de justice sociale de la saisine) par la composition de quartiers et d'habitats éco-responsables et verdoyants, tout en adaptant l'habitat au dérèglement climatique et en réduisant l'impact des gaz à effet de serre (GES).

Pour éviter que le piège du coût de l'énergie ne se referme sur ceux qui sont allés habiter loin de leur travail ou des services (enjeu de la justice sociale de la saisine), il importe de leur offrir une ville ou un village plus resserré les rapprochant de leur travail, des commerces, des soins et des transports publics.

1. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-logement-edition-2022 : Principaux chiffres clés

2. La densité de logement dans les opérations d'aménagement en extension urbaine. Cerema, juin 2022.

3. Les chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – Ademe 2022

Description détaillée de la proposition

Lancer un plan ambitieux du logement

Avec 4,1 millions de personnes mal-logées (dont 330.000 sans domicile), malgré plus de 40 milliards d'aides dont 22 milliards d'aides directes[4], le marché du logement principalement privé (85 %) a lamentablement échoué. Il impacte gravement le mode de vie d'une partie de la population (pour beaucoup, le loyer vaut un demi-salaire).

Des solutions peuvent être mises en place rapidement :

- Accélérer la transmission – voire réquisitionner – des logements vacants depuis plus de 5 ans en indivision par des mesures attractives (fiscalité) ou incitatives (médiation), et pousser les autres logements vacants à la location avec, pour faciliter la remise aux normes, des incitations comme des exemptions partielles de loyers en regard des travaux effectués.
- Inciter à la mise en location des résidences secondaires, permanente ou occasionnelle, notamment pour les populations habitant des lieux touristiques, par des exemptions totales ou partielles de la taxe foncière.
- Encadrer les activités hôtelières non professionnelles (type Airbnb) dans les zones en tension.
- Définir des mesures fortement incitatives, voire contraignantes, pour isoler les passoires thermiques dans les logements sociaux et les collectivités, avec des matériaux écologiques propres, écologiques et performants.
- Réaffecter une partie de la taxe foncière à l'isolation de l'habitat de certaines personnes à faible reste à vivre.
- Imposer l'affichage, dans les transactions immobilières et les permis de construire, d'un éco-score basé sur la bonne isolation thermique et phonique des constructions, l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, chaleur fatale[5],...) et des techniques économisant l'eau potable.
- Inciter les communes à financer un vaste programme de construction de logements sociaux (ne serait-ce qu'en respectant les engagements prévus par la loi) en utilisant des techniques limitant l'usage du béton et favorisant la préfabrication.

Densifier les villes et les villages

Le nécessaire rapprochement de l'habitat du travail et des services de proximité ne figure pourtant pas dans l'édition 2022 des Chiffres clés de l'énergie et des GES en Occitanie, menée par l'Ademe et la Région. Les solutions proposées (la modération de la demande, le report modal, le remplissage des véhicules et les types de motorisation) sont certes utiles mais ne sont pas à la hauteur de l'enjeu à long terme de la réduction des déplacements.

Les leviers d'amélioration sont connus : augmenter la densité des nouveaux programmes de construction, augmenter le renouvellement urbain (création de logements sur un terrain déjà urbanisé), mieux utiliser l'existant, limitant d'autant les coûts liés aux réseaux, l'imperméabilisation des sols et préservant la biodiversité et arrêter l'extension continue de l'artificialisation des sols qui ne pourra se faire qu'en réformant le foncier (ex. de certaines communes allemandes n'accordant plus de permis de construire de pavillons neufs à leur périphérie).[6]

4. Aides au logement, Politique du logement 2019

5. La chaleur fatale (également appelée « chaleur de récupération ») est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie, et qui de ce fait n'est pas nécessairement récupérée. https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/Recuperation-chaleur-fatale-012221-2.pdf

6. Contre l'étalement urbain, l'Allemagne commence à interdire les pavillons neufs, Reporterre 2022

- Relever les hauteurs autorisées par le PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat) ou les cartes communales pour les bâtiments des zones résidentielles comme des zones industrielles, afin de rendre acceptable le coût du remplacement d'une maison par un immeuble.
- Utiliser des parcelles existantes pour échanger, préempter ou réquisitionner des parcelles afin de créer des îlots suffisamment vastes pour y créer un habitat dense et abriter de nombreux services.
- N'autoriser la construction de nouveaux logements qu'au-delà d'une certaine densité (20 logements/ha, par exemple) au regard des objectifs de la loi ZAN.
- Rénover, transformer plutôt que détruire pour reconstruire, au regard de la diminution de l'empreinte carbone.
- Indexer les impôts locaux à la distance de l'habitat au centre-ville ou centre-bourg pour financer les services de la voirie et les transports publics, « en 1975, les Français couvraient 70 % des coûts des transports urbains, moins de 30 % aujourd'hui, ce ratio étant d'environ 50 % ailleurs en Europe ».[7]

Construire et promouvoir l'habitat collectif

Il s'agit de redonner là du sens à l'habitat collectif pourvu qu'il offre de meilleures opportunités que le modèle de la maison individuelle : un immeuble de 12 logements nécessite 4 fois moins de toits que 12 maisons, 2 fois moins de façades à isoler, 4 fois moins d'énergie pour se chauffer et… 12 fois moins de tondeuses à gazon. À condition que le confort soit équivalent.

- Donner accès à des services collectifs par bâtiment (buanderie, atelier, chaufferie) ou par ensembles, offrant la sécurité des parcs intérieurs et des terrains de jeux pour les enfants.
- Proposer des lieux de mise en commun pour accéder à des achats groupés et à des ateliers publics de construction, réparation ou apprentissage en mutualisant les ressources, les services et les savoirs (lien social).
- Faire la promotion du collectif, de l'entraide et de la solidarité, à l'école, dans les médias et par le développement de fêtes et de rencontres culturelles.

Redynamiser les lieux de vie des emplois et des services

En 2019, l'ensemble des transports (hors poste et courrier) représente une dépense totale de 438,2 milliards d'euros, soit 18,1 % du produit intérieur brut (PIB) français. 72,0 % de la dépense de transport est consacrée à la route, 6,9 % au transport ferroviaire, 6,7 % aux transports collectifs (urbains et en car), 7,1 % au transport aérien, le reste aux transports fluvial et maritime[8].

- Revitaliser les centres-bourgs, créer des écoquartiers, participe à limiter les déplacements du quotidien et à préférer la mobilité douce afin de réduire la consommation énergétique et permettre le déplacement en toute sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Concevoir ou adapter les rez-de-chaussée des bâtiments à l'installation des entreprises et des services de proximité : crèches, école primaire, salle des fêtes, commerces de base, artisans, réparateurs, mais aussi maison de santé, infirmiers, appartements pour PMR, etc.
- Assurer, dans ces lieux de vie, la continuité des pistes cyclables et des trottoirs aux intersections des rues par des systèmes obligeant le ralentissement des voitures tel que, par exemple, la surélévation de la chaussée.

7. Mobilités : « Faire porter l'effort aux seuls budgets publics nous fera aller de crise en crise », Jean Coldefy, https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/12/17/mobilites-faire-porter-l-effort-aux-seuls-budgets-publics-nous-fera-aller-de-crise-en-crise_6154794_3232.html?random=292326252

8. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-transport-2021/avant-propos

- Penser l'aménagement et le mobilier urbain pour favoriser un usage plus écoresponsable (trottoirs abrités, bancs publics, abribus, parking à vélos, etc.)
- Cesser d'envoyer l'eau de pluie des toits sur la voie publique mais la stocker dans des citernes d'eau, des bassins d'orages ou l'envoyer dans des puisards.
- Garantir dans les projets de constructions/ré-aménagements/réhabilitations une augmentation des surfaces du couvert végétal (toits, allées et parkings) et planter de nombreux arbres de haute futaie pour le confort d'été.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

RÉFÉRENCES

- Cerema : La densité de logement dans les opérations d'aménagement en extension urbaine – mai 2022
- Moratoire concernant les démolitions du Mirail que le CD31 pourrait signer.

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

- Proposition N°31 – Concevoir des quartiers qui rassemblent emplois, services, logement et lieu de santé
- Proposition N°32 – Penser l'aménagement et le mobilier urbains pour favoriser un usage plus responsable

HLE - P3

Mettre à disposition des citoyens un interlocuteur unique pour la construction ou la rénovation de l'habitat

Objectif de la proposition

Aujourd'hui, un citoyen voulant construire ou rénover son logement se heurte à pas mal de difficultés rendant éprouvante voire impossible pour certains la réalisation de cette tâche. Il devra effectuer des démarches administratives, trouver les aides financières, connaitre les matériaux à utiliser, les différents types d'énergies à sa disposition, les contraintes inhérentes au lieu d'habitation. Pour cela, les conseils et l'expertise dans ces domaines variés sont nécessaires pour réaliser son projet. Il existe quelques organismes avec certaines de ces compétences (Maison de l'énergie, ADEME, etc.). Trouver en un lieu unique toutes les compétences facilitera les démarches et limitera les déplacements.

Il faut donc l'aider à préparer, initier et suivre le déroulement de son projet. Notre proposition est d'avoir un guichet unique c'est-à-dire un lieu où toutes les compétences requises pour l'élaboration de ces projets sont rassemblées. Ce guichet unique doit être de **proximité** et sera représenté par des agences réparties sur tout le territoire pour être accessibles à tous, quel que soit l'environnement de vie : villes, campagne, plaines, montagne ou la situation : particuliers, professionnels, bailleurs, copropriétés, administrations, ... Un service itinérant du type bus-guichet circulant dans les villages, ou quartiers moins peuplés est aussi envisageable.

En outre, il permettra par une information à tous, la prise en compte des enjeux de sobriété et de justice sociale.

Réponse aux questions de la saisine

Ce guichet pourra être étendu à toutes les administrations ou institutions afin de simplifier les rapports du citoyen avec l'administration et influer sur les bonnes pratiques de sobriété (objectif de la saisine).

Description détaillée de la proposition

- Ce guichet sera accessible aux particuliers, aux professionnels, aux bailleurs, aux copropriétés et aux administrations.
- Il informera sur les aides financières possibles pour son interlocuteur et pourra l'aider dans les démarches administratives pour y accéder.
- Il pourra mettre à disposition un répertoire des architectes et des artisans en préconisant ceux qui travaillent sur des habitats économes en énergie et en eau (voir les éco scores) tout en évaluant l'impact écologique. Il sera en mesure d'indiquer la satisfaction clients.
- Il pourra renseigner et préconiser les matériaux écologiques propres et performants à utiliser.

Énergie

- Des experts en énergie pourront renseigner sur la production de l'énergie au niveau local c'est-à-dire informer sur tous les types de production d'énergie renouvelables y compris les moins connus : géothermie, solaire thermique, biomasse, petite hydroélectricité, hydrogène solaire, méthanisation, etc., et sur les innovations technologiques en cours à proximité. Ils pourront conseiller des producteurs d'énergie innovants et les mettre en relation avec les particuliers souhaitant y investir.
- Ils favoriseront la sobriété voire l'autonomie des logements en eau, énergie et rafraîchissement (utilisation des eaux de pluie, des eaux usées). Ils pourront guider dans les différents choix possibles d'utilisation de l'énergie (chauffage).

Informations générales

- Mettre à la disposition du public une cartographie des performances en termes de production et de consommation d'eau et d'énergie (data centers, cogénération, biomasse, etc.). Y inclure un éco-score basé sur la bonne isolation thermique et phonique des constructions, l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïque, solaire thermique,...) et des techniques économisant l'eau potable.
- Mettre à la disposition du public une cartographie de la consommation d'eau (avec éco-score).
- Mettre à la disposition du public une cartographie de la production de déchets par quartier / village (avec éco-score).

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

Dans cette proposition, le terme « quartier » s'entend comme un lieu d'habitation au sens large.

RÉFÉRENCES

- https://renov.toulouse-metropole.fr/ouverture-de-la-maison-de-lenergie-de-toulouse-metropole-7-actu-124
  Le groupe a rendu visite à la Maison de l'énergie de Toulouse Métropole, modèle intéressant mais incomplet au regard de leur proposition (avoir un interlocuteur unique qui puisse aider pour la constitution des dossiers et qui soit au courant des techniques innovantes).

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition numéro 33 – « Disposer d'un interlocuteur unique (tous pouvoirs publics confondus) pour les questions d'énergie » retravaillée par le groupe pendant l'été et pendant la visio du 17/10.

HLE - P4

Sobriété – Informer, inciter et accompagner (les particuliers, les entreprises et les agriculteurs) à la sobriété en ressources : eau, énergie, etc.

PROPOSITION TRANSVERSALE

TOUTES LES THÉMATIQUES

Objectif de la proposition

L'énergie qui pollue le moins est celle qui n'est pas produite.

Arthur Keller, dans son exposé du 13/10/2022 au Conseil Départemental, nous montrait que les limites planétaires de 6 conditions d'habitabilités sur 9 étaient déjà dépassées en avril 2022 (climat, biodiversité, pollution, l'eau, déforestation ...). Nous sommes dans une phase d'expansion massive des activités humaines sur une planète qui est « finie » en termes de ressources.

Il disait que la normalité est en train de glisser et que nous devons changer radicalement notre manière de vivre et de nous comporter. Nous préparer au changement de société.

La publication du **sixième rapport du GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sonne une fois de plus l'alerte. Il est incontestable que les activités humaines provoquent un réchauffement généralisé et rapide de la planète. Sécheresses, canicules, tempêtes, incendies : les effets du changement climatique se font déjà sentir. En réduisant drastiquement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES), nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2 °C, voire de 1,5 °C, par rapport à l'ère préindustrielle. Les émissions de GES continuent pourtant de battre des records, et ce, malgré la pandémie de Covid-19.

En pleine **28e Conférence des Parties sur les changements climatiques** (COP28), les chiffres tombent : les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) ont augmenté en 2023, en augmentation de 0,5% par rapport à 2022. Ces projections doivent encore être confirmées d'ici la fin de l'année.

Nous allons vers une descente énergétique et matérielle, vers une crise climatique et pourtant, **trop peu de choses changent, quelques mesures qui ne sont pas à la hauteur de ce qui se passe...**

Le groupe « Habitat, logement et énergie » souhaite porter le sujet de **« l'intelligence de l'usage »** pour ne pas dire de la Sobriété, sujet complexe et impopulaire, mais nécessaire et tellement impactant ! **Cette proposition est transverse** et nous souhaitons qu'elle se décline dans chacune des propositions de notre groupe... et peut-être dans celles d'autres groupes !

Selon les spécialistes des économies d'énergie, les réticences du gouvernement à l'égard de la sobriété s'expliquent parce qu'elle implique la remise en question du modèle économique actuel. Alors que l'adoption de modes de vie sobres pourrait **réduire notre consommation d'énergie d'environ un tiers d'ici 2050**, d'après les associations Négawatt et Virage Énergie, ce concept demeure « le parent pauvre » des politiques de transition énergétique françaises, selon Patrick Behm.

Le concept d'économies d'énergie ne doit pas être confondu avec l'efficacité énergétique, qui relève davantage de changements techniques. « Lorsque l'on parle d'efficacité, on conserve un même modèle de production, mais on consomme moins de kilowattheures (kWh) pour un même niveau de production. Avec la sobriété, on remet en cause le modèle ». Lorsqu'une commune remplace ses lampadaires à incandescence par des lampadaires

LED, par exemple, elle améliore l'efficacité de son éclairage public. L'alternative sobre consiste à les éteindre aux heures les moins fréquentées de la nuit. « Changer des ampoules ne demande pas un effort particulier. La sobriété est bien plus complexe, car elle demande une remise en cause de nos modes de vie à la fois individuels et collectifs. »

L'ingénieur énergéticien Thierry Salomon, également vice-président de l'association Négawatt, définit la sobriété comme une **« intelligence de l'usage »**. Il distingue quatre leviers d'économies d'énergie.

1. La sobriété structurelle consiste à réorganiser nos activités et l'espace de manière à favoriser des usages peu énergivores (comme en réduisant la distance entre les lieux de travail, les commerces et les habitations).

2. La sobriété dimensionnelle vise à réduire autant que possible la taille de nos équipements — faire ses courses avec un véhicule d'une tonne n'est par exemple pas indispensable, dans la mesure où un vélo cargo peut souvent faire l'affaire.

3. La sobriété d'usage, elle, invite à modérer notre utilisation des dits équipements — éteindre les écrans publicitaires, limiter la vitesse sur la route ou réparer son téléphone plutôt que de le jeter sont autant de manières de réduire notre consommation, explique-t-il.

4. La sobriété conviviale, enfin, relève d'une logique de « mutualisation des équipements et de leur utilisation » : partager sa tondeuse avec ses voisins, par exemple, permet de diviser par deux les nuisances environnementales que sa production génère.

La sobriété est un outil de **justice sociale**. En effet, la quantité d'énergie qu'une personne consomme est avant tout corrélée à ses revenus : plus on est riche, plus on consomme d'énergie. Cela se verra plus ou moins selon ce que l'on choisit de mesurer : le chauffage au mètre carré ou la quantité totale d'énergie de chauffage pour une habitation ? Globalement une petite passoire thermique consomme moins qu'une grande maison mieux isolée. Pour les déplacements, c'est la même chose. Les plus pauvres peuvent avoir des voitures plus vieilles et plus polluantes qui consomment davantage au kilomètre, mais les plus riches ont des voitures plus grosses, font plus de kilomètres, et surtout prennent plus souvent l'avion. C'est pourquoi les plus importantes consommations d'énergie sont le fait des personnes à plus hauts revenus.

Si ces mesures de sobriété ne viennent pas de l'Etat, elles peuvent émaner des territoires... peut-être de la Haute-Garonne ?

Fidèle au discours d'Arthur Keller, nous aimerions aussi que ces initiatives soient rendues inspirantes et soient racontées, de manière à toucher, à donner envie et à mobiliser le plus grand nombre !

Il va donc falloir aller vite et faire un effort sans précédent.

Réponse aux questions de la saisine

Cette proposition s'inscrit dans la dimension sobriété "éclairée" et heureuse et de justice sociale de la saisine transition écologique. Pour inciter au changement de pratiques en termes de sobriété en ressources naturelles, dont eau, numérique, Gaz à effet de serre et en énergie, il nous semble important de passer par une étape de sensibilisation, d'explication. À partir de cela, on pourra mettre en place des mesures incitatives pour que chacun puisse revoir sa manière de faire et baisser sa consommation d'énergie.

Description détaillée de la proposition

Organiser une campagne de sensibilisation sur les économies de ressources et d'énergies pour les industriels, les agriculteurs et les particuliers.

Il est important que chacun comprenne les enjeux de « l'intelligence de l'usage » des ressources naturelles et de l'énergie, et de pouvoir : **1.** Utiliser judicieusement ces ressources ; **2.** Commencer à imaginer un changement de pratiques, ou d'habitudes dans sa vie quotidienne ; **3.** Comprendre que peut-être il faudra prioriser les utilisations des ressources. (Par Ex. l'eau)

Éduquer les jeunes sur ces enjeux critiques pour leur avenir.

Les jeunes sont les premiers qui subiront les effets du changement climatique de plein fouet, sans avoir connu autre chose. La plupart ne sont pas très informés et ne comprennent pas vraiment les enjeux du réchauffement climatique. Ils réagissent cependant mieux à ces annonces, lorsqu'ils savent qu'ils peuvent agir et apporter leur contribution à la lutte. Exemple le : « Brevet premiers secours de la planète » fait par l'Institut de l'Engagement et le CNRS.

Favoriser et banaliser les calculs d'émission de gaz à effet de serre GES pour les particuliers, industriels et collectivités et mettre en place des mesures incitatives pour que chacun puisse baisser ses émissions de GES à son niveau par rapport au résultat initial.

À partir du moment où on sait quel est notre bilan Carbone / GES, on a une base pour savoir dans quelle fourchette on se trouve. Il peut être envisageable de proposer des mesures incitatives, pour encourager à baisser son niveau de GES. Cette baisse d'émissions pourrait être reconnue, valorisée et récompensée, de manière à créer une émulation.

Inciter et fixer des objectifs aux collectivités, aux agriculteurs et aux entreprises pour économiser leur eau et leurs énergies (30 % sur 3 ans par exemple)

Ce point nécessite, bien entendu de faire des changements profonds … revue des procédés et des techniques de production pour les industriels, de planning peut-être aussi (travail sur 4 jr/semaine ?), et évolution des cultures de plein champ et des techniques d'arrosages, entre autres, pour les agriculteurs. Changement de taille des fermes ? Aussi, des actions simples avec à la clé des gains rapides existent certainement, et ne sont pas à négliger … (changement de lampes par des LED, etc)

Montrer l'exemple pour le CD31 en se conformant à cet objectif pour les installations et bâtiments dont il a la responsabilité.

Le CD31 possède de nombreux bâtiments, et ce serait intéressant qu'un organisme de cette taille puisse montrer que c'est possible ! Un audit pourrait être réalisé sur les bâtiments et ensuite des projets planifiés et quantifiés pour atteindre cet objectif ambitieux !

Dans le cadre des passoires thermiques, le Conseil départemental pourrait trouver des mesures fortement incitatives pour isoler ces logements, avec des matériaux écologiques, propres et performants (résistance thermique, acoustique, résistance au feu, …).

Le problème des passoires thermiques, c'est que ce sont souvent des personnes à revenus faibles qui y habitent. Les propriétaires de ces immeubles, ne peuvent pas ou ne veulent pas investir pour améliorer la qualité de leur logement. La réglementation du DPE (Diagnostic de

Performance Énergétique) se durcit, mais seule une petite partie des logements est concernée par l'interdiction de la location, celles classées « G+ ». Dans le cadre de justice sociale, le CD31 pourrait accélérer le calendrier de rénovation des logements sociaux et collectifs, en fonction de leur niveau d'isolation. Il pourrait également durcir encore la réglementation en Haute Garonne. Le CD31 pourrait peut-être trouver un moyen de financement, qui pourrait rembourser les coûts d'isolation sur les économies réalisées…

Favoriser la sobriété voire l'autonomie des logements en eau, énergie et rafraîchissement

Cette mesure pourrait s'appliquer dans le cadre de nouvelles constructions ou de rénovations nécessitant un dépôt de permis de construire ou un avis de la mairie.

Développer et promouvoir l'utilisation de Labels concernant l'impact environnemental de l'alimentation et des produits du commerce – Type ECO SCORE ou AGRIBALYSE de l'ADEME.

Yuka est maintenant une référence pour l'alimentation. Avoir ce même type d'outils pour tous les produits du commerce : Smartphone, Voiture, vêtements, nourriture…

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

RÉFÉRENCES

- Sobriété énergétique, la solution oubliée : l'enquête de Reporterre
- Reporterre : La sobriété et le rationnement sont de puissants outils de justice sociale
- Shift Project : Stratégie de résilience des territoires
- Vidéo CD31 – Conférence Arthur Keller du 13/10/2022
- ADEME ECO SCORE / Agribalyse
- Eco Score : dispositif mis en place par l'ADEME, visant à attribuer un score d'impact environnemental aux produits.
- « Brevet premiers secours de la planète » fait par l'Institut de l'Engagement et le CNRS

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Fusion des propositions : « Mieux informer le public y compris dans les collèges sur les enjeux de l'eau et de l'énergie » et « GES, promouvoir, calculer et inciter à la réduction, à son échelle, de ses émissions »

HLE - P5

Encourager le développement des énergies renouvelables. (Photovoltaïque, éolien, petit hydroélectrique, géothermie, solaire thermique,...)

Objectif de la proposition

Développer les énergies locales a du sens car elles réduisent le dimensionnement des réseaux, les pertes dans les distributions, elles sont résilientes face à des pannes systémiques des grandes centrales et offrent un couplage indispensable aux pointes de consommation et, tant qu'à investir, autant qu'elles soient renouvelables. En s'appuyant sur la loi APER, les collectivités sont amenées à définir les Zones d'Accélération de production d'Énergies Renouvelables ZAEnR, avant la fin 2023.

Toutes les infrastructures ont un impact sur l'environnement et les énergies renouvelables ne font pas exception à la règle. L'énergie renouvelable est indispensable pour lutter contre le changement climatique, cependant les naturalistes et défenseurs de l'environnement craignent que construire trop rapidement sans choisir attentivement les sites appropriés ne mette en danger des espèces menacées et des écosystèmes en danger d'effondrement et menacés.

Réponse aux questions de la saisine

Cette proposition répond à un objectif de décarbonation de la production d'énergie et entre donc dans la saisine transition écologique. La baisse de la consommation annuelle moyenne par foyer d'énergie en Haute Garonne est significative d'environ 7% pour l'électricité et de 17% pour le gaz.

Cette proposition vise aussi à favoriser le développement de **toutes** les énergies renouvelables, locales et de proximité, y compris chez les particuliers, mais avec discernement et sans que ce soit au détriment de la biodiversité. Nous recommandons une analyse complète d'impact et demandons de privilégier les équipements des zones déjà artificialisées et de laisser la nature intacte là où c'est possible. Également, des solutions renouvelables existent en dehors du photovoltaïque et de l'éolien, par exemple, la géothermie pour chauffer et rafraîchir les bâtiments. Ou la biomasse. Ces solutions sont souvent locales et plus adaptées à des logements collectifs. Ils sont à privilégier et à développer.

Description détaillée de la proposition

- **Aider l'installation du photovoltaïque** sur les toitures et les ombrières, tout en tenant compte des impacts environnementaux de la fabrication : cette proposition s'inscrit en lien avec les actions du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), notamment l'aide aux communes pour l'installation d'ombrières ou l'équipement du patrimoine départemental (parking covoiturage, collèges...).
- **Alléger les contraintes et améliorer l'acceptabilité via des concertations renforcées sur l'éolien** qui compense l'hiver la faiblesse du photovoltaïque, tout en prenant en compte l'impact sur la biodiversité (protection des oiseaux).
- **Développer la petite hydroélectricité :** notamment la rénovation des moulins, la création de micro-stations. Transfert entre des retenues hautes et basses (concoure au stockage de l'eau) et de micro-centrales au fil de l'eau.
- **Développer la géothermie** (la moins chère des énergies) dans l'habitat, pour le chauffage et le rafraîchissement, couplée au solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire.
- **Coupler l'Eco-score** (voir références) au niveau d'utilisation des énergies renouvelables et imposer des seuils dans les permis de construire.
- **Informer** sur les avantages des énergies renouvelables en développement local et en regroupement de citoyens (exemple : Citoy'enR ou Enercit dans le 82, Enercoop,...).
- **Demander à l'ADEME** des études quantitatives sur le couplage des différentes énergies dans l'habitat.
- **Encourager les expérimentations** sur les énergies du futur (solaire à concentration, hydrogène notamment à partir de la chaleur des centrales nucléaires ou des incinérateurs, routes photovoltaïques, etc.) et les évaluer.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

L'installation d'éoliennes.

RÉFÉRENCES

- La réhabilitation du moulin de Saman
- Micro-centrale à turbine de MJ2 technologies à Millau.
- Coûts des énergies renouvelables et de récupération en France – Ademe 2022
- Solaire thermodynamique (à concentration) Connaissance des énergies (CDE)
- https://www.atd31.fr/fr/base-doc/environnement/energie/l-identification-des-zones-d-acceleration-de-la-production-d-energies-renouvelables.html
- Éoliennes : comment éviter la mort des oiseaux Reporterre avril 2023
- Eco Score : dispositif transitoire mis en place par l'ADEME, visant à attribuer un score environnemental aux produits.

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Proposition – Encourager le développement des énergies renouvelables. (Photovoltaïque, éolien, petit hydroélectricité, géothermie, solaire thermique, ...)

LES AUTRES PROPOSITIONS **DE LA THÉMATIQUE**

Penser l'aménagement et le mobilier urbain pour favoriser un usage plus écoresponsable avec l'utilisation de matériaux responsables, locaux et si possible issus de la démolition

Mieux informer le public y compris dans les collèges sur les enjeux de l'eau et de l'énergie

Les propositions de l'assemblée citoyenne

MOBILITÉS INCLUSIVES

MI - P1

Développer des lieux de sociabilité facteurs de partage et de mutualisation

FAVORISER LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ INSTALLÉS OU AMBULANTS

FACILITER LE TÉLÉTRAVAIL ET LE PROXITRAVAIL

AMÉLIORER LES RELATIONS SOCIALES

MI - P2

Renforcer l'intermodalité dans un réseau en toile d'araignée pour favoriser la mobilité douce et l'usage des transports en commun

METTRE EN ŒUVRE UNE TARIFICATION PLUS ÉQUITABLE ET EXPÉRIMENTER LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

CRÉER LE TITRE DE TRANSPORT UNIQUE

EXPÉRIMENTER DES MOBILITÉS INNOVANTES ET LEURS INFRASTRUCTURES

ANTICIPER LES VOIES DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORTS EN COMMUN

ACCROÎTRE L'OFFRE COMBINÉE DE LIGNES DE BUS ET DE TRAINS

BÂTIR UN RÉSEAU DE MOBILITÉS DOUCES ET COLLECTIVES

DÉVELOPPER LE TRANSPORT À LA DEMANDE

DÉVELOPPER DES VOIES DE VÉLOS SÉCURISÉES, DES PARKINGS VÉLOS/VOITURES

INCITER À L'UTILISATION DE VÉHICULES PARTAGÉS EN COPROPRIÉTÉ

FACILITER LES DÉPLACEMENTS VÉLOS, TROTTINETTES...

(cc) NICOLAS CARUSO - 2024

PRÉAMBULE

Le postulat concerne l'application des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) pour l'ensemble des équipements et des infrastructures.

Il constitue les fondations sur lesquelles s'appuient les propositions.

Ces normes sont issues de la loi du 11 février 2005 qui précise les conditions d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite. La population est vieillissante, les gens auront de plus en plus de mal à se déplacer et auront besoin d'équipements particuliers. On peut donc considérer que les normes PMR deviendront les normes pour tout le monde. L'application de ces normes doit donc être systématiquement appliquée à tous les équipements et infrastructures afin de bénéficier au plus grand nombre.

MI – P1 Développer des lieux de sociabilité facteurs de partage et de mutualisation

PROPOSITION TRANSVERSALE

HABITAT, LOGEMENT ET ÉNERGIE

Objectif de la proposition

Rendre possible concrètement la diminution des évènements en favorisant la vie locale.

Réponse aux questions de la saisine

Cette série de propositions répond à la saisine.

Description détaillée de la proposition

Elle est déclinée en 3 propositions d'actions :

Favoriser les commerces et services de proximité installés ou ambulants

Il s'agit de développer l'activité et la vie locale en facilitant l'installation de commerces ou de services afin de satisfaire les besoins de proximité des habitants et limiter ainsi leurs déplacements en voiture.

Il s'agit pour le Conseil départemental d'impulser et de coordonner la création de commerces ou de services tendant à redynamiser les territoires.

Faciliter le télétravail et le proxitravail (coworking), développer des tiers-lieux (culturels et autres)

Permettre aux citoyens de travailler en limitant au plus la nécessité de se rendre sur un lieu professionnel. C'est source de gain de temps, de préservation de l'environnement et générateur de vie locale, réveillant ainsi les « villages dortoir ».

La mise à disposition de lieux équipés et adaptés pour le travail répondra à ces objectifs.

Il en est de même pour les tiers-lieux qui, de par leur présence généreront dans les lieux de vie un lien social accru. Que ce soit par un café associatif, des animations et spectacles accueillis dans une salle dédiée, la vie culturelle générée et entretenue dans les territoires provoquera une revitalisation sociale. Se rajoutera également l'économie de déplacements vers des grandes salles de spectacles situées très souvent dans les grandes agglomérations.

Redynamiser la vie sociale qui est gage de partages accrus des opportunités de services comme de transports

L'amélioration de la vie sociale passe par une dynamisation du tissu associatif et une valorisation des engagements bénévoles. Une commune qui possède des associations actives et plébiscitées par la population possède un fort capital social. Les adhérents de ces associations se rencontrent volontiers autour des activités associatives et lient plus aisément des relations et échangent sur leur vie locale, leurs préoccupations, leurs besoins.

Le vivier associatif est l'exemple même d'un terreau de sociabilité facilitateur de partage de moyens et de services.

Nous souhaitons par cette proposition que le Conseil départemental mette en place une politique active de reconnaissance du travail des bénévoles dans le monde associatif en particulier dans le secteur rural.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

- Faire créer des tiers-lieux par le Conseil départemental.
- Réinventer le soutien à la vie associative.
- En lien avec le souci de justice sociale, il faut accompagner les travailleurs et travailleuses qui n'ont pas la possibilité de télétravailler.
- Pour l'ensemble des actions proposées, qu'elles relèvent pleinement ou indirectement des compétences départementales, que le Conseil départemental travaille en coordination avec l'ensemble des autres acteurs concernés (association, institution, collectivités…)

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

- Diapositive « Préambule » du document produit par le groupe et parcouru lors de l'atelier du 19 octobre 2023 ;
- Réunions du groupe Mobilité.

MI – P2 Renforcer l'intermodalité dans un réseau en toile d'araignée pour favoriser la mobilité douce et l'usage des transports en commun

PROPOSITION TRANSVERSALE

HABITAT, LOGEMENT ET ÉNERGIE
SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Objectif de la proposition

Son objectif est de favoriser l'utilisation de modes de transports diversifiés et de faible émission CO_2

Réponse aux questions de la saisine

Cette série de propositions répond à la saisine.

Description détaillée de la proposition

Elle est déclinée en 11 propositions d'actions :

Mettre en œuvre une tarification visant l'équité sociale et expérimenter la gratuité des transports en commun

Pour rendre les transports en commun plus accessibles et attractifs, cette proposition vise à faire bénéficier les usagers d'un service avec un tarif équitable au regard de leur situation sociale. Cette adaptation tarifaire peut tendre jusqu'à la gratuité. Le transport en commun serait alors financé en totalité par des moyens autres que le paiement par les usagers. Les objectifs de la gratuité des transports en commun peuvent être sociaux, économiques et environnementaux.

La gratuité des transports en commun pour tous doit être un objectif en se basant sur les expérimentations en cours.

Parmi ces expérimentations, il a été observé que la gratuité totale du transport permet de réduire les coûts d'équipement et certains frais de personnel tout en augmentant la fluidité. La gratuité permet également de réduire le temps d'embarquement et d'arrêt aux stations par rapport à des systèmes où une partie des passagers achètent leurs billets auprès du conducteur.

L'impact environnemental est quant à lui indéniable dans la mesure où il favorise l'usage des modes de transport les moins polluants.

Créer le titre de transport unique et proposer des abonnements simples et accessibles

Cette proposition vise à créer pour les citoyens du département un titre de transport unique multimodal permettant d'utiliser mieux et plus souvent les transports en commun. Pour inciter à l'utilisation dudit ticket, une période de gratuité devra être mise en place sur TOUS les transports multimodaux possibles (location, partage, train, bus, tram, métro et autres), pour en vérifier l'efficience, avant qu'il soit pérennisé.

Expérimenter des mobilités innovantes et leurs infrastructures

Les expériences mises en place par certaines collectivités sont inspirantes. Elles sont peut-être déclinables localement ou mieux encore adaptables aux réalités locales.

Du pédibus au Woodybus (bus en bois à pédale) en passant par le drone comme un moyen rapide et écologique pour transporter des organes destinés à être transplantés, les exemples et les idées ne manquent pas... Cette proposition vise à mettre en place une banque départementale de réalisations en mobilités innovantes afin de valoriser ces initiatives et d'en encourager de nouvelles.

Sur ce point, une mutualisation des idées, concepts, budgets est recommandé fortement au sein du territoire afin que rien ne puisse freiner le développement d'une mobilité « décarbonée ».

Anticiper les voies de communications et de transports en commun lors de la création de nouveaux quartiers en concertation avec les habitants plutôt que de les ajouter après

Il est important de s'appuyer sur les associations existantes sur le territoire concerné ou de créer des comités de suivi citoyen pour chaque projet d'aménagement, de la conception à la livraison, afin de s'assurer que ces projets soient cohérents et facilitateurs pour les usagers.

C'est pourquoi, il est essentiel que les comités soient composés d'usagers et / ou d'associations d'habitants qui travaillent en symbiose avec les promoteurs, la commune, et toutes les instances pour obtenir un cahier des charges exhaustif par rapport aux attentes des citoyens pour leur environnement en non en réponse à des besoins financiers.

Accroître l'offre combinée de lignes de bus et de trains, avec des amplitudes horaires élargies et des fréquences accrues

Il s'agit de favoriser l'usage conjoint des trains, bus, métro, tram, en créant des plages horaires cohérentes entre elles et plus nombreuses afin de faciliter l'utilisation simultanée de ces modes de transport.

Il est proposé de concevoir et mettre en place des wagons supplémentaires dans les trains, qui faciliteraient le transport de vélos. Un système équivalent pour les bus « longue et moyenne distance » peut être envisagé.

Bâtir un réseau de mobilités douces et collectives en toile d'araignée plutôt qu'en étoile

Les grands axes pénétrants des villes ont été conçus pour les véhicules à moteur, principalement les voitures. Or, leur utilisation par les vélos ou les transports en commun augmente et pose de nouvelles contraintes. Il s'agit donc de favoriser et valoriser les axes transversaux afin de désengorger les pénétrantes et encourager les mobilités douces ou partagées. Le maillage « toile d'araignée » a du sens en particulier pour les parcours multimodaux.

Développer le transport à la demande (TAD) comme outil d'expérimentation de prochaines lignes

Les technologies nouvelles en matière de communication permettent aujourd'hui de faciliter et d'augmenter les relations entre usagers des transports et opérateurs ou entre les usagers eux-mêmes. Cette proposition vise à inciter les pouvoirs publics et les opérateurs à promouvoir le transport à la demande en fixant avec les associations d'usagers, les contours d'une utilisation expérimentale, soit sur les nouvelles lignes, soit sur des zones non couvertes par les transports en commun.

Développer des voies vélos sécurisées, des parkings vélos/voitures

Les projets de voies pour vélo* sont nombreux et parfois difficiles à mettre en place dans les zones fortement agglomérées. Or, l'augmentation du nombre d'usagers du vélo est plus rapide que la mise en place des voies dédiées à ce mode de transport. La sécurité constitue un enjeu majeur et aussi un frein important à l'utilisation de ce mode de transport. Il est donc nécessaire de concevoir des espaces de circulation sécurisés, dans les villes comme à la campagne et de communiquer fortement sur la place des vélos sur les routes.

*comme le Réseau Express Vélo porté par le CD31, Tisseo et Toulouse Métropole.

Inciter à l'utilisation de véhicules partagés en copropriété (Covoiturage, auto-partage)

De la même manière que les primes ont été attribuées pour les vélos ou les véhicules électriques, il appartient aux pouvoirs publics de favoriser la copropriété de véhicules ou les véhicules partagés selon des modalités à définir.

À titre d'exemple, le covoiturage a pris un essor important au cours de ces dernières années et de nombreuses applications en facilitent l'utilisation.

Un véhicule peut être mis à disposition par une collectivité sur des zones où le besoin serait pertinent. Nous souhaitons par cette proposition inciter les pouvoirs publics à expérimenter l'auto-partage.

Selon l'ADEME, c'est un des moyens les plus efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À titre d'exemple, plusieurs contrats ont été passés avec des entreprises de location dans certaines communes.

Former les citoyens à l'usage des mobilités douces et au partage de l'espace public (Pedibus, Woody-bus) **

Cette proposition vise à sensibiliser le public afin d'utiliser des moyens de mobilités qui privilégient tout déplacement autre que la voiture individuelle. L'exemple de Pédibus pour accompagner les enfants à l'école démontre que les marges de progression sont significatives et qu'il y a lieu de changer les habitudes. Celles-ci sont fortement installées car la voiture a été pendant des décennies le moyen de transport privilégié et facile à mettre en œuvre.

La sensibilisation attendue repose sur des campagnes de communication et des actions incitatives fortes menées auprès des collèges.

Cette proposition vise à inciter le Conseil départemental à mettre en place des campagnes d'éducation et de prévention, destinées aux usagers des différents modes de transport.

**(Pedibus, Woody-bus, vélo-bus) = regrouper les enfants pour aller à l'école ensemble, ...

Faciliter les déplacements vélos, trottinettes, etc... par des aménagements adaptés et partagés

Il s'agit de programmer dès maintenant des travaux significatifs d'aménagement dans les zones dont le Conseil départemental a la charge afin de faciliter les déplacements. Ceci en lien avec les municipalités où se concentrent la population et les petits déplacements, pour permettre aux usagers d'utiliser leurs moyens de déplacements « propres » au-delà des trajets très courts.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

1. Les véhicules partagés le sont par l'intermédiaire de sociétés privées. Il est délicat d'encourager telle ou telle pratique qui favoriserait une société plutôt qu'une autre.
2. Les aménagements des routes dites « de campagne » pour faciliter la circulation des vélos ou des piétons se heurtent à une question de financement évidente. Seuls les axes à proximité des agglomérations où la densité de la population est significative peuvent être traités dans un premier temps.
3. Le débat sur la gratuité totale des transports se heurte à des positions qui visent à faciliter l'équité sociale et d'autres points de vue qui mettent en exergue le coût collectif et les effets pervers d'une telle décision.
4. Les aménagements pour permettre une circulation des vélos en toute sécurité sont coûteux et longs à mettre en œuvre. Ils peuvent opposer les usagers entre eux et stigmatiser certains modes de transport.
5. Les actions de communication auprès des collèges peuvent se heurter à la sphère de compétence de l'éducation nationale.
6. L'utilisation de la voiture n'est pas remise en cause.
7. Le contexte climatique n'est pas cité.

RÉFÉRENCES

- Pédibus : https://fr.wikipedia.org/wiki/P%C3%A9dibus et https://www.pedibus.fr/
- Woodybus : https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes/video-le-woodybus-le-moyen-de-transport-collectif-ecolo-et-collaboratif-qui-emmene-les-enfants-a-l-ecole-2691414.html
- Drones à organes : https://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/don-d-organes/drone-la-technologie-pour-sauver-des-vies-humaines_4819167.html
- Covoiturage : https://illicov.fr/ligne/neste-barousse
- Auto partage : https://www.ecologie.gouv.fr/lautopartage-en-france
- « Brevet premiers secours de la planète » fait par l'Institut de l'Engagement et le CNRS.

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

- Diapositive « Préambule » du document produit par le groupe et parcouru lors de l'atelier du 19 octobre 2023 ;
- Réunions du groupe Mobilité.

Les propositions de l'assemblée citoyenne

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

SE - P1

Le département doit évaluer l'impact sur la santé de toutes les pollutions et nuisances

SE -

Proposer une offre de hauts-garonnais

PREVENTION À LA

MIEUX RÉPARTIR SUR LE TERRITOIRE

SE -

Développer une communication

Sobriété consentie

- P2

soins plus diversifiée aux

ET ÉDUCATION SANTÉ

L'OFFRE MÉDICALE ET DANS LE TEMPS

- P3

positive en réponse à l'éco anxiété

SE - P4

Encourager l'exercice physique en mettant l'accent sur la marche à pied quotidienne

1 - DES ACTIONS DE COMMUNICATION

2 - DES ACTIONS SUR L'AMÉNAGEMENT

3 - D'AUTRES ACTIONS

©NICOLAS CARUSO-2024

SE - P1

Évaluer, vulgariser, diffuser et prendre en compte l'impact sur la santé des pollutions, notamment celles en lien avec les nouvelles pratiques

PROPOSITION TRANSVERSALE

HABITAT, LOGEMENT ET ÉNERGIE

Objectif de la proposition

Évaluer l'impact sur la santé de la population de l'ensemble des pollutions et nuisances (pollution de l'air, de l'eau, pollution sonore et pollution visuelle), notamment celles en lien avec les nouvelles pratiques (production d'énergie éoliennes, ondes radio et téléphone ...). Toutefois le groupe préconise d'aller plus loin que la simple évaluation et le simple partage de l'information, il faut la rendre compréhensible pour toutes et tous et la prendre en compte dans une politique de prévention, à tous les niveaux (de l'enfance au 4e âge).

En outre, ces études ne doivent pas aborder que la dimension scientifique mais aussi psycho-sociologique (le ressenti des habitants impactés par les « éco-solutions »).

Réponse aux questions de la saisine

Dans le cadre de cette proposition, le groupe a cherché à promouvoir une pédagogie autour de l'ensemble des pollutions afin de mieux les circonscrire et les éliminer, dans le cadre de la saisine « transition écologique ».

Description détaillée de la proposition

Les pouvoirs publics dont le Département doit davantage évaluer l'impact sur la santé de toutes les pollutions et nuisances, même pour les missions hors de sa compétence.

Par ailleurs, de nouvelles pratiques dans la vie de la population et notamment des haut-garonnais peuvent aussi entraîner de nouvelles pollutions et nuisances, que l'on n'identifie pas forcément immédiatement. Le caractère récent de ces pratiques entraîne une méconnaissance de leurs conséquences, qui alimente les inquiétudes. Les populations réfractaires ont par ailleurs souvent l'impression d'être traitées avec mépris.

Nous attendons du Conseil départemental qu'il procède le plus possible à des études d'impact transparentes, afin d'apporter une connaissance éclairée et solide sur ses projets et encourager les porteurs de projets à le faire notamment sur :

- Les éoliennes du Lauragais (et celles installées sur tout le territoire)
- Les ondes wifi dont souffrent les hypersensibles, notamment dans les établissements scolaires et les lieux ouverts au public
- Les centrales d'enrobage à chaud de bitume, prévues pour la construction de l'A69 (par exemple, il est prévu de construire une « usine à goudron » à Villeneuve-les-Lavaur, petite commune agricole du sud du Tarn mais frontalière de la Haute-Garonne (Vendine, Loubens, Caraman, Saussens, Le Faget...)
- L'impact des grands panneaux publicitaires (3*4m) et autres supports uniquement dédiés à la publicité sur le domaine départemental (baisse de la pollution visuelle et de la pression consumériste)
- La circulation de véhicules non homologués (deux et quatre roues)
- Le manque d'isolation phonique des maisons et immeubles
- Les perturbateurs endocriniens et produits phytosanitaires

Plus globalement, le Conseil départemental doit rechercher, recenser, vulgariser, diffuser et prendre en compte les études internationales sur le sujet. Pour les pollutions hors de son champ de compétence, il se doit d'être force de propositions et d'influence.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

Le groupe a pris en compte la remarque de l'Assemblée sur la nécessité de s'attaquer à tous les types de pollution. Toutefois, les questions de l'air et de l'eau ont l'air déjà bien prises en compte par le Conseil départemental d'où la préconisation du groupe de s'attarder davantage sur les nouvelles pollutions.

RÉFÉRENCES

- Conférence du Professeur Jean-Luc GOUZI

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Cette proposition fait suite à une reformulation de la Proposition numéro 65 – « lutter contre les pollutions sonores et visuelles ».

SE - P2 Proposer une offre de soins plus diversifiée aux hauts-garonnais

PROPOSITION TRANSVERSALE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Objectif de la proposition

L'objectif de cette proposition est de valoriser la prévention et l'éducation à la santé ainsi que de mieux répartir l'offre médicale sur le territoire et de diffuser et partager les connaissances nécessaires pour :

- Prévenir et protéger notre santé par un mode de vie sain
- Traiter certaines pathologies bénignes, en ayant notamment recours aux plantes médicinales
- Rechercher un équilibre pour atteindre un état de paix dans toutes les dimensions (corporelle, physiologique, émotionnelle, intellectuelle, sociale, existentielle) ce qui pourrait se définir par une approche de la santé intégrative : utilisation des médecines conventionnelles, des médecines complémentaires et les modes de vie centrées sur le patient, fondées sur la science et dispensées en équipe pluridisciplinaire

Réponse aux questions de la saisine

Cette proposition répond à la saisine car elle propose de limiter les déplacements, d'encourager la prévention dans notre recherche de soins mais aussi de considérer notre environnement et la biodiversité comme des éléments participants à la bonne santé de la population.

Description détaillée de la proposition

La Haute-Garonne connaît une répartition déséquilibrée de l'offre médicale sur le territoire qui entraîne des inégalités d'accès aux soins. Par ailleurs, certaines pathologies bénignes pourraient être résolues par les haut-garonnais eux-mêmes, s'ils avaient les connaissances nécessaires, par exemple sur les plantes médicinales et la santé intégrative.

Prévention et éducation à la santé

Transmettre et partager les connaissances de remèdes simples, « prendre soin de soi » :

- Partager la connaissance des plantes médicinales
- Encourager leur culture, notamment dans les jardins partagés
- Ré-apprendre à cuisiner, pour les jeunes parents en lien avec les centres de Protection maternelle et infantile (PMI)
- Sensibiliser au fait qu'une alimentation saine et équilibrée, un mode de vie ACTIF (activités physiques et sociales) sont les bases d'un maintien en bonne santé, en intervenant dans tous les établissements scolaires
- Développer l'information autour de la santé intégrative (ateliers, formations, informations)

Mieux répartir l'offre médicale sur le territoire et dans le temps :

- Travailler sur l'amplitude temporelle des offres de soins (les jeunes qui s'installent privilégient les horaires de jour)
- Plaider auprès du national pour lutter contre les déserts médicaux (permettre aux médecins de s'investir sous forme de "permanence " sans avoir à s'installer car cela est un frein).Un rappel est nécessaire sur le fait que les médecins n'ont pas le droit de déclarer plusieurs cabinets médicaux. Ils préfèrent donc rester en milieu urbain
- Prodiguer une aide à l'accueil et à l'installation des professionnels de santé
- Rétablir les dispensaires, sous la forme de maisons de santé par exemple, qui peuvent prendre des formes variées en fonction des territoires. Les Maisons départementales des solidarités (MDS) pourraient être des lieux à privilégier pour la prévention et l'éducation à la santé.

Plus globalement, le Conseil départemental doit être force de proposition et d'influence auprès des différents partenaires concernés.

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

Points de débat ou de vigilance identifiés

L'augmentation de l'accès aux téléconsultations a été évoquée mais elle ne fait pas l'unanimité dans le groupe. En effet, il faudrait aussi donner l'opportunité aux habitants du territoire d'avoir accès au soin dans des lieux tiers.

La question du cannabis thérapeutique a également été évoquée. Le groupe n'est pas unanime à ce sujet et préfère soutenir l'usage des plantes médicinales dans leur ensemble.

RÉFÉRENCES

- Maisons pluridisciplinaires de santé publique (échanges du groupe avec un professionnel de santé)
- Conférence du Professeur Jean-Luc GOUZI
- Définition en France-EM consult, vol12 – n°4 P215-221 déc 2021

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Cette proposition fait suite à une reformulation de la Proposition numéro 69 – « Lutter contre les déserts médicaux ».

SE - P3

Développer une communication positive en réponse à l'éco anxiété

PROPOSITION TRANSVERSALE

VERS LA HAUTE-GARONNE EN 2050
HABITAT, LOGEMENT ET ÉNERGIE
BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES (BRN - P4)

Objectif de la proposition

L'objectif de cette proposition est de pousser à communiquer sur ce qui est fait pour lutter contre le changement climatique, en offrant une vision de l'avenir positive et en expliquant que chaque haut-garonnais peut agir à son niveau. Autrement dit, ne plus être dans une communication culpabilisante.

Réponse aux questions de la saisine

Le changement climatique est susceptible de générer chez une partie de la population une éco-anxiété importante qui risque d'affecter plus généralement la santé mentale. Le groupe de travail avait initialement proposé d'agir de manière globale sur les politiques de prévention en matière de santé mentale, ce qui semble dépasser le cadre de la saisine.

Description détaillée de la proposition

Les grands enjeux écologiques créent un sentiment d'angoisse, « d'éco-anxiété » chez beaucoup de personnes et en particulier chez les jeunes. Le Conseil départemental peut agir contre ce sentiment auprès des collégiens et de la population de Haute-Garonne par une communication « positive. » Il faut offrir une vision de l'avenir positive, un récit optimiste de la Haute Garonne de demain. Expliquer que chacun peut agir à son niveau. Imaginer une vie sans écran, sans voiture...

Cette proposition est une réponse à la question de la saisine sur la sobriété consentie. Il est important de communiquer sur des objectifs atteignables, et pas seulement sur la culpabilisation qui peut engendrer du défaitisme.

Comment ? en mettant en avant tout ce qui est fait car beaucoup de choses sont faites. Par exemple, faire apparaître les économies réalisées, la qualité de l'air améliorée avec la mise en place des Zones à faibles émissions (ZFE), le verdissement des villes, la création de mini-forêts en ville et à la campagne, la sortie des énergies fossiles moins polluantes, la lutte contre le bruit pour préserver le sommeil...

Remède à l'éco-anxiété : que pouvons-nous faire à notre échelle et en particulier auprès des écoliers et collégiens pour lutter contre les visions d'un avenir sombre et violent :

- Organiser des concours d'écriture sur un avenir décarboné, respectueux de l'environnement en lien avec le groupe Biodiversité et Ressources naturelles
- Participer et s'engager auprès d'associations qui organisent le nettoyage des berges, des parcs en accompagnant les personnes présentant cette affection
- Créer des événementiels : conférences, ateliers familles/amis, marches collectives à la découverte ou redécouvertes de lieux aménagés, protégés en transversalité avec le groupe Biodiversité et Ressources naturelles
- Faire connaissance avec son environnement proche (bois, haies, animaux, cours d'eau)
- Revisiter le travail des bénévoles, réengager les parents dans ces diverses actions

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Cette proposition fait suite à une reformulation de la Proposition n°63 : « Renforcer la prévention en matière de santé mentale ».

SE – P4

Encourager l'exercice physique en mettant l'accent sur la marche à pied quotidienne

PROPOSITION TRANSVERSALE

MOBILITÉS INCLUSIVES

Objectif de la proposition

L'objectif de cette proposition est d'encourager la marche à pied **au quotidien**, qui est la première des mobilités douces. Elle est accessible au plus grand nombre et est gratuite. Elle est bénéfique pour la santé physique et mentale.

Réponse aux questions de la saisine

Dans le cadre de cette proposition, le groupe a cherché à encourager une pratique physique régulière non polluante tout en répondant à l'objectif de justice sociale : la marche à pied est une activité gratuite qui peut être pratiquée par toutes et tous indépendamment de son âge, de son sexe ou de classe sociale. Il s'agit principalement d'encourager la marche à pied notamment chez les jeunes et en milieu rural au moyen de messages positifs d'incitation dans les structures équipées d'ascenseurs et/ou d'escalators.

Description détaillée de la proposition

Cette proposition passe par plusieurs types d'actions :

1. Des actions de communication :

- Campagne de communication du Conseil départemental avec par exemple le slogan « Allez-y à pied ça vous fera du bien »
- Sensibilisation des jeunes et des parents à la pratique de la marche via les centres de Protection maternelle et infantile (PMI)
- Accompagnement des démarches de type pedibus
- Encouragement à la participation à un potager car cela permet de faire de l'exercice et de mieux manger
- Association de la marche à pied à l'idée de liberté de mouvements

2. Des actions sur l'aménagement :

- Alors que les actions du Conseil départemental semblent porter en priorité sur l'aménagement de voies cyclables ou de la pratique de la randonnée, il serait opportun d'aménager les bas-côtés des routes départementales, notamment en milieu rural, pour favoriser la pratique de la marche. Dans les milieux ruraux, les chemins sont souvent privatisés et les routes dangereuses
- Identifier les pistes cyclables et piétonnes avec un code de « bonne courtoisie »
- Envisager des sens uniques de façon à réduire la voirie et augmenter les espaces piétons et cyclables
- Impulser et accompagner des parcours de santé dans chaque parc, chaque village mais aussi des bancs pour permettre de se poser et reprendre son souffle

3. D'autres actions :

- Le Conseil départemental pourrait mettre à disposition des « tickets sports », des bons d'achats pour des chaussures de marche, des réductions pour salles de sport partenaires...

Évaluation rapide à partir de la grille de lecture

HISTORIQUE DE LA PROPOSITION

Cette proposition fait suite à une reformulation de la « Proposition n°59 : Renforcer la sensibilisation sur la nécessité d'une activité physique régulière.

LES AUTRES PROPOSITIONS **DE LA THÉMATIQUE**

Développer des équipements inclusifs de pratique sportive en libre-service / libre accès

Mettre le confort d'usage au cœur des priorités

Lutter contre l'isolement et favoriser les résidences, équipements publics et activités intergénérationnelles

Faire de la lutte contre le harcèlement moral une priorité départementale

Développer une approche One Health des questions de santé

Développer une trame noire départementale

Accompagner le développement des activités de nature (dans la nature et avec les animaux)

Faire connaitre et développer les actions du laboratoire EVA notamment sur le bien-être animal et la qualité alimentaire

S'engager dans un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens

S'engager pour la santé au travail des hauts-garonnais

Faire l'inventaire des actions existantes

Sensibiliser les jeunes parents via les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) de l'impact de l'environnement (activités physiques, limitation des écrans ...) sur la santé

PRÉAMBULE *En marron figurent les paroles et initiatives des membres de l'Assemblée citoyenne (AC)*

Lors de la séance plénière du 3 juin 2023, au regard des problématiques de transition écologique, de sobriété et de justice sociale soulevées par le projet de liaison autoroutière entre Castres et Toulouse appelée A69, un membre de l'Assemblée citoyenne a proposé que l'Assemblée se saisisse de cette question.
Cette proposition a été validée par un vote à main levée largement majoritaire, avec le souhait d'interpeller la cohérence du projet.
Dans un premier temps, l'équipe d'animation a proposé que cette question soit traitée par le groupe « Mobilités inclusives ». Ce qui n'a pas suscité d'opposition.

Le mardi 26 septembre 2023, l'équipe d'animation a donc organisé une visio de présentation du projet d'autoroute A69 afin que chacun.e dispose d'informations factuelles sur le sujet.
Dans un premier temps, l'historique du projet a été exposé aux membres de l'AC présent.es de même qu'ont été expliquées les différentes prises de position du Département à chacune des étapes du projet de l'A69.
À l'issue de la visio, le souhait qu'un travail de réflexion critique sur le sujet soit mené et intégré au rapport global de l'AC sur la transition écologique avec notamment un ensemble de préconisations.

La volonté de certains membres d'intégrer ce sujet aux travaux de l'Assemblée citoyenne s'est encore renouvelé lors de la plénière du 30 septembre 2023 via l'utilisation de gommettes (7) et de post-its (14).
Les gommettes avait pour but de révéler les actions prioritaires pour chacun des membres de l'Assemblée citoyenne.

Lors d'une visio le 19 octobre, puis de la séance plénière de l'Assemblée citoyenne du 18 novembre 2023, le groupe de travail « Mobilités inclusives » a finalement exprimé qu'il ne souhaitait pas traiter cette question.

L'équipe d'animation a alors proposé de créer un nouveau groupe de travail sur la base du volontariat pour produire une analyse argumentée et une réflexion critique sur l'A69.
Dans ce but, une visio a été organisée le 14 décembre 2023 pour déterminer la forme de la future fiche et commencer son écriture.
Durant ce temps de travail, les membres présents se sont accordés sur les points suivants :

- L'AC se doit d'exprimer un désaccord vis à vis du projet de l'A69 tant il va à l'encontre des enjeux de la transition écologique et sociale.
- Le travail du groupe prendra la forme d'une fiche-proposition intégrant un avis négatif sur l'opportunité du projet d'A69 ET d'une liste de préconisations pour les futurs projets d'infrastructures routières.
- La fiche-proposition à élaborer devra faire figurer une liste de points d'attention particuliers et de préconisations pour des futurs projets similaires, à savoir : l'importance des concertations et des avis consultatifs, les questions du foncier, de l'imperméabilisation des sols, de la destruction des écosystèmes, du tout voiture, du choix du péage ou non, etc.
- Cette fiche-proposition sera intégrée au rapport final de l'AC dans une rubrique à part.

Sur cette base, une proposition de fiche a été rédigée, envoyée par mail le 15 décembre, puis amendée lors d'une seconde visio le 19 décembre, avant d'être intégrée au rapport final, et soumise à discussion à partir du 20 décembre et notamment lors de la soirée de finalisation de la rédaction du rapport le 10 janvier 2024.

A69

Proposition sur le projet d'autoroute A69

Un avis négatif sur l'opportunité de ce projet

Du point de vue de l'Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne, le projet d'autoroute A69 entre en dissonance tant avec les enjeux de transition écologique qu'avec les objectifs de justice sociale et de sobriété identifiés dans la saisine sur la transition écologique du territoire.

Ce projet, consommateur de foncier agricole, facteur d'imperméabilisation des sols, et promoteur d'une conception des déplacements interurbains régi par le « tout voiture » est en contradiction avec les objectifs de transition écologique du territoire.

Par ailleurs le choix d'une autoroute concédée et payante est en désaccord avec l'objectif de justice sociale défendu dans le cadre de la saisine de l'Assemblée citoyenne.

L'Assemblée citoyenne regrette que les travaux n'aient pas été suspendus le temps que les recours en justice soient instruits et les décisions rendues. La destruction de certains écosystèmes d'ores et déjà amorcée est malheureusement irréversible.

Dans ce contexte, l'Assemblée citoyenne exprime ici un avis négatif quant à l'opportunité de ce projet de liaison autoroutière entre Castres et Toulouse A69.

Des préconisations pour les futurs projets routiers

L'Assemblée citoyenne propose six recommandations concrètes à destination des maîtres d'ouvrage d'infrastructures routières en Haute-Garonne, venant ainsi compléter son avis sur le manque de pertinence du projet A69 :

1. **Prendre en compte et respecter les rapports des experts et des autorités scientifiques** indépendantes.
2. **Écouter et prendre en compte les avis des autorités environnementales** (comme le Conseil national de protection de la nature (CNPN) ou l'Autorité environnementale (AE)) pour veiller à ce que les intérêts économiques ne priment pas sur les enjeux environnementaux.
3. **Systématiser les concertations citoyennes indépendantes** en amont des projets d'infrastructures de transport et prendre en compte les avis qui en ressortent.
4. **Renforcer le rôle prescriptif des procédures d'enquêtes publiques et/ou de la Commission nationale du Débat public** (CNDP).
5. **Appliquer sans attendre l'objectif de zéro imperméabilisation nette** et compenser dès aujourd'hui toute imperméabilisation engendrée par des infrastructures de transport par une désimperméabilisation équivalente en termes de surface.
6. **Attendre que les recours en contentieux aient été jugés avant d'autoriser le commencement des travaux** (notamment quand les travaux ont pour conséquence une atteinte grave et irréversible sur les écosystèmes et sur l'environnement).

Points de débat ou de vigilance identifiés

Plusieurs membres ont manifesté à différentes reprises leur désaccord sur toute ou partie de cette proposition. Les principaux arguments avancés sont les suivants :

1. Le fait même de se positionner sur le projet A69 n'est pour certains pas opportun. Il s'agit d'un projet dont la réalisation a déjà été décidée, alors que l'assemblée a, selon eux, vocation à se prononcer sur les projets à venir. En conséquence, l'avis d'opportunité ne devrait, pour eux, pas figurer dans le rapport.
2. Des oppositions à ce projet se sont régulièrement exprimées, y compris lors de l'enquête publique, sans aboutir.
   Le fait que l'assemblée prenne position ne changera pas cette situation.
3. Ce n'est pas le Département mais l'Etat qui porte ce projet.
4. Le travail sur ce sujet n'est pas suffisamment abouti et mériterait d'être prolongé

LA VISION DU GROUPE
« VERS LA HAUTE-GARONNE EN 2050 »

> On ne peut pas créer un monde nouveau sans d'abord l'imaginer.
>
> CYRIL DION

Un parcours et des étapes pour rêver et imaginer la Haute-Garonne en 2050

Cette citation nous rappelle l'importance de l'imagination dans les transitions vers lesquelles nous voulons aller. Autrefois, aller dans l'espace, un monde sans cigarette dans les lieux publics, avec des téléphones portables nous donnant à la fois la météo, les informations de l'autre bout de la planète et nous permettant de partager des photos, n'étaient pas imaginables. Et pourtant, certains en ont rêvé et l'ont fait !

Nous faisons face aujourd'hui, non seulement à une grande crise climatique, mais également à une crise des imaginaires. Or notre société a maintenant besoin que nous imaginions collectivement le monde plus juste et durable que nous souhaitons construire demain. C'est pourquoi, il nous semble primordial de rêver la Haute-Garonne que nous souhaitons pour l'avenir, afin de mettre en face les moyens nécessaires et utiles pour y arriver.

La vision présentée ci-dessous est le fruit du travail de différents membres de l'Assemblée citoyenne qui s'est construit en plusieurs étape : avec une méditation guidée, une illustration graphique, de l'écriture à plusieurs mains et beaucoup de discussions. Cette vision a été, à plusieurs reprises partagées, à l'ensemble de l'Assemblée et nourrie des travaux des autres groupes de travail.

L'illustration graphique, sa description détaillée et le «chemin poétique» sont présentés dans les sous-parties suivantes.

Un rêve en images

PORT
MOINS DE GOUDRON
Matériau NON POLLUANT
Avec des pistes DÉDIÉES ?
MAILLAGE
MOBILITÉ DOUCE
PIÉTONS Prioritaires ?
NO TEK!
QUI ?
et d'AUTRES...
à la retraite
COMMENT
GARONNE
ON Y EST!
50
ART & CULTURE
AGORA
Démocratie continue et de PROXIMITÉ
GRATUIT
un lieu de FESTIVITÉS
Témoignages
Reportages
Films
...
inspiration POSITIVE
ACTIVITÉ
TRAVAIL
UTOPIE ?
SENS
ÉPANOUISSEMENT
PARTAGE
LE SOIN DES COMMUNS
SOIN DES PERSONNES
LIBÉRÉ des MACHINES
RÉ-ÉQUILIBRAGE
Ensemble pour vivre mieux
TATION
TOUT en COMMUN ?
PROPRIÉTÉ PRIVÉE ?
D'USAGE
UN BIEN COMMUN
UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE à TOUS
MERCI!
AUTONOMIE

La description détaillée de vision
IMAGINER UN TERRITOIRE VERT ET RÉSILIENT

Habiter, se rencontrer

En zoomant sur l'un de ces villages, on observe une zone d'habitation ; partage, sobriété et respect du vivant sont les valeurs clés de la communauté. Derrière des logements collectifs et intergénérationnels de moins de 3 étages, on perçoit des micro-forêts, reliées les unes aux autres – pour permettre le passage de la faune, la flore et la circulation de l'air et l'oxygène. Devant les bâtiments, on trouve des jardins partagés et des composts pour les déchets verts. Ces espaces sont des lieux de sociabilité pour l'ensemble de la communauté. Dans les logements, il existe un robinet d'eau de pluie que l'on utilise pour toutes les activités qui ne nécessitent pas de boire cette eau car désormais, la Garonne est sujet de droit et son eau est préservée. À proximité, les habitants ont créé différents espaces et lieux pour se rencontrer et partager des connaissances, on trouve une grande place sur laquelle marchés de producteurs, fêtes locales et performances artistiques se tiennent presque tous les jours.

Les différentes crises rencontrées par les populations ces dernières années ainsi que la déclaration de l'état d'urgence climatique ont permis aux habitants des territoires de repenser leur relation au travail, à la nature et au vivant. Une réelle transformation sociétale qui a nécessité des années d'efforts et de luttes est encore en cours. On observe un retour au vivre-ensemble, aux commerces de proximité, aux partages des espaces, on tente que bien que mal de sortir de l'individualisme et de la société de consommation qui ont été pratiquées pendant des décennies. Les jeunes générations ont joué un rôle clef dans cette évolution.

Désartificialisation, décentralisation

En 2050, le Département de la Haute-Garonne est d'abord un territoire vert et résilient. Une grande vague de désartificialisation des espaces est intervenue quelques années auparavant pour redonner place à la nature sous toutes ces formes. Il y a tout de même de nombreux chemins, des pistes cyclables, des rails et des voies pour les transports en commun qui permettent aux habitants de se déplacer d'une ville à l'autre facilement. Ces liaisons sont toutefois essentiellement perméables pour permettre à l'eau de s'infiltrer dans le sol.

En 2050, le Département de la Haute-Garonne est un territoire composé de « bulles de vie » où s'organisent de multiples activités au niveau local. Toulouse n'est plus le centre névralgique du Département et de nombreux villages – en milieux ruraux – ont été réinvestis par les Haut-Garonnais. Parallèlement, les activités économiques, culturelles et les services publics s'y sont développés et chacune de ces communes dispose d'une relative autonomie alimentaire et énergétique.

Revaloriser l'agriculture, développer un nouveau rapport au travail

Au-delà, des terres agricoles encerclent le village et permettent aux habitants de se nourrir. Une part importante de la population travaille sur ces terres car la profession d'agriculteur est devenue très prisée, est socialement valorisée, notamment par les jeunes et est viable économiquement. Lors des gros travaux agricoles, l'été par exemple pour les récoltes, le reste des habitants vient prêter main forte aux agriculteurs – la dé-mécanisation de l'agriculture ayant entrainé un fort besoin de main d'œuvre.

Une grande partie des métiers que l'on connaissait ont disparu ; à présent, la rémunération repose sur l'utilité et l'intérêt général. Celles et ceux qui ne sont pas agriculteurs, sont enseignants, artisans ; soignants, d'autres travaillent dans les centres culturels… le travail a du sens car il a une utilité collective et vise à créer plus de solidarité. Le temps de travail ayant été réduit tout comme les déplacements pendulaires (du logement au travail), les individus ont beaucoup plus de temps pour prendre « soin de soi, des autres et de la nature ». Ce nouveau rapport au temps a eu un effet drastique sur les modes de vie, comme si tout avait ralenti et a généré beaucoup de solidarité. La technologie est toujours très présente mais au service du bien commun. De nombreuses innovations ont émergé ces dernières années grâce à un soutien de l'état et des collectivités pour des projets tournés vers la santé et la transition écologique.

Dans la Haute-Garonne de 2050, le rapport au travail a été revu : la semaine de 4 jours de travail s'est généralisée, chacun et chacune dispose aussi de temps pour s'investir dans d'autres domaines : associatif, agriculture (aides aux agriculteurs), soin des « communs » (quartiers, espaces naturels…), soins des personnes âgées, des plus jeunes, et des personnes en difficulté. Les gens ont aussi plus de temps pour pratiquer une activité physique régulière et sont en meilleure santé. Des espaces ont été pensés et aménagés afin que l'activité physique et le sport soient accessibles au plus grand nombre tout comme les activités culturelles. Les gens sont plus impliqués, plus confiants et plus responsables, la participation est devenue un mode de vie.

L'économie s'est relocalisée. La société est plus inclusive, elle prend davantage en compte la diversité des individus qui la composent. Le rapport à l'argent a été revu également, des monnaies locales se sont développées, d'autres modes d'échanges se mettent en place (échanges de services, troc). Cela a permis de tisser du lien et développer l'économie locale en favorisant le commerce et la production de proximité.

De nouvelles normes comptables en matière d'environnement, de santé et de travail ont été créées dans les petites entreprises. Les multinationales se sont, elles aussi, alignées partout en France et en Europe, acceptant ces nouveaux indicateurs pour migrer vers une nouvelle ère moins rémunératrice, certes, mais soutenable.

Il aurait été difficile d'imaginer cela 25 ans en arrière !

Éducation et démocratie de proximité

En s'arrêtant quelques instants dans ce village, on peut entendre des oiseaux qui chantent, de l'eau dans une rivière mais aussi de nombreuses discussions et des rires. On entend également des enfants qui parlent car la plupart de leurs cours se font à l'extérieur ou contact des humains pour expérimenter le vivant, la solidarité et la citoyenneté. Le système éducatif forme désormais les plus jeunes à être en prise directe avec leur environnement, ce qui permet d'ancrer leurs apprentissages dans le réel et de les reconnecter au vivant.

Dans la Haute-Garonne de 2050, les décisions sont prises plus collégialement à travers des dispositifs participatifs (ex. agoras dans lesquelles travaillent les citoyens et citoyennes sur les sujets qu'ils souhaitent et décident, des dispositifs permettant à toutes et tous de proposer les actions qu'ils souhaitent après les avoir étudiées, puis les soumettre à un autre groupe de citoyens et citoyennes pour étudier leur importance et leur intérêt). La démocratie est ainsi une démocratie de proximité. Les instances démocratiques laissent plus de place à la diversité. Le travail des élu·es est davantage encadré.

Une vision mais aussi des questions, des débats et des propositions

Au cours de son travail, le groupe a aussi identifié différents questionnements, des sujets de débats mais également certaines propositions concrètes.

Les sujets de débat :

- La vision de la modernité et la place des technologies ;
- là où les formes de l'économie à l'horizon 2050.

Les questionnements :

- En référence à la proposition "Toulouse n'est plus le centre névralgique du Département et de nombreux villages" :
- Comment mener la décentralisation des activités et de la gouvernance ?
- Comment revitaliser les zones rurales ?
- Quelles activités y développer ? Qui les développerait ?
- Quels seraient les impacts en termes de gouvernance ?

Les propositions :

- Instaurer un jour non travaillé dédié à la transition écologique : travail agricole, nettoyage des « communs », soin des personnes âgées, des plus jeunes, etc. ;
- Revaloriser les métiers du « Care » : prendre soin des ancien·nes, des plus jeunes, des personnes en situation de fragilité ainsi que ceux de « première ligne » (éboueur·ses, caissier·es...) ;
- Mettre en œuvre la semaine de 4 jours ;
- Développer le recours aux monnaies locales, à l'échange de services, au troc. ;
- Donner des cours en extérieur.

Chemin poétique

LA HAUTE-GARONNE EN 2050

NÉO
Salut, bienvenue en Haute Garonne 2050 !
Et toi, tu viens d'où ?

EMA
Moi, j'arrive de Haute-Garonne 2023 !
Ça a bien changé, ici, tu me fais visiter ?

NÉO
Pas de problème, y'a quelque chose de super qui va débuter, je t'embarque !

Sur le chemin, Ema est surprise de la présence d'un moulin au cœur de la cité. Au pied du moulin, un groupe de personnes de tous âges semble échanger en toute simplicité.

EMA (s'interroge à haute voix)
Que se passe-t-il, ...on est en pleine journée, ça n'est pas les vacances ? Y'a des enfants, des vieux, des gens qui devraient travailler ! Mais que s'était-il passé en 27 ans ?

NÉO
Aaaah oui ! C'est bien loin l'époque des divisions des classes, des genres et du temps. Là, ils sont en atelier intergénérationnel. Tous ensemble, avec les enfants, ils créent du lien, entre le potager, le moulin, la nature et eux-mêmes...Tu sais, aujourd'hui, on ne croit plus que les choses tombent du ciel, chacun a conscience des cycles de la vie.

EMA
Oui, c'est beau ce que vous dites mais, y'a toujours des gens qui ne peuvent pas manger à leur faim, ni en qualité, ni en quantité ! Alors, comment on fait avec eux ?

Néo, sans répondre à la question ouvre une porte et l'invite à entrer. L'espace est vaste, sobre et chaleureux. Des tables de toutes les hauteurs sont regroupées en ilots de fabrication pour des repas. Les tables sont bordées par des bancs, des chaises de toutes les hauteurs. Des enfants, des vieux, des jeunes et des gens qui, par petits groupes, s'affairent. Un groupe de gens en selle, pédale. Ils semblent produire une énergie qui alimentent des sortes de cuisinières et de fours. D'ailleurs, il y a des cocottes qui mijotent...

NÉO
Ici, tout le monde a les mêmes droits, parce que tout le monde a les mêmes besoins : besoin d'être en sécurité, de chaleur humaine et besoin de manger ! Ce lieu est ouvert tous les jours ! Tous ensemble, nous le faisons vivre. De là où tu viens, tu m'as parlé de gens qui avaient faim. Il y avait la sécurité sociale de la santé, le travail, le chômage, les restos du cœur, le minimum vieillesse, les tickets restaurants... Beaucoup de patchs alors qu'aujourd'hui, ça n'est plus nécessaire parce qu'il y a la sécurité sociale globale. Le « bonheur » n'est plus un gros mot !

EMA
Ah ok ! Mais, on ne sait pas comment tout cela fonctionne vraiment, qui paye tout ça, cette manne ?

NÉO (rit gentiment et répond)
Mais l'argent n'existe plus, l'idée de travailler pour subsister a disparu ! Comme tu vois, on construit notre société ensemble. On en discute lors des agoras qui ont lieu toutes les semaines. C'est comme une coopérative continue de proximité. C'est-à-dire que, côte à côte, sans aucune catégorie, les gens co-construisent la vie quotidienne. Tout ce que tu as vu fonctionne avec ce qu'apportent les habitants eux-mêmes, leur énergie, leur culture commune et leur désir de partager. La propriété privée a été repensée et n'est plus vraiment l'unique fin en soit, chacune et chacun ont pris conscience de l'importance de mutualiser les ressources. Pour simplifier, ce qui est naturel, en 2050, c'est d'**en-visager** l'autre.

NÉO
Tiens, Ema, avant de continuer notre visite, je voulais te montrer quelque chose de vraiment spécial. On va passer par l'école du coin.

EMA
Une école ? Qu'y a-t-il de particulier là-dedans ?

NÉO
Attends de voir ! C'est une école où les élèves de tout âge apprennent beaucoup plus que des notions académiques. Ils participent activement à la vie de la communauté. On y va, suis-moi !

Ils arrivent devant une école ouverte. À l'intérieur, les élèves s'affairent autour de grandes tables, coupent des légumes et discutent joyeusement. D'autres élèves sont autour de l'unique ordinateur de l'école et apprennent à faire des recherches pertinentes sur internet en limitant la consommation de données.

EMA
C'est une drôle d'école, on dirait qu'ils préparent quelque chose...

NÉO
Exactement ! Regarde bien ! Ils cuisinent un pot-au-feu, mais pas n'importe lequel. C'est en l'honneur de Marguerite, la vieille vache qui a été une véritable amie de la communauté. Elle a vécu avec nous, aidé dans les champs, tout le monde a déjà participé à sa traite. Malheureusement, elle n'a pas survécu à la canicule.

EMA
Oh, c'est triste. Mais pourquoi cuisiner un pot-au-feu en son honneur ?

NÉO
Parce que c'est une façon de lui rendre hommage et de partager un repas tous ensemble. Beaucoup d'enfants ici n'ont jamais goûté de viande bovine, et c'est une occasion spéciale. Ils apprennent ainsi le respect envers les animaux et l'importance de la communauté.

EMA
C'est vraiment différent de ce que j'ai connu. Mais comment font-ils pour avoir l'énergie nécessaire pour cuisiner, et tout le reste ?

NÉO
L'énergie est rare et précieuse ici. On l'utilise uniquement pour le bien commun. Par exemple, ces élèves utilisent des équipements écoénergétiques et font même fonctionner leurs cuisinières avec l'énergie générée par des systèmes d'énergies renouvelables et réparables facilement, comme ceux que tu as vu au moulin. C'est une manière de sensibiliser les enfants à la valeur de l'énergie et de les impliquer dans des actions concrètes pour préserver notre planète.

EMA
C'est incroyable. Vous avez vraiment repensé tout le fonctionnement de la société.

NÉO
Oui, on a compris que la clé était de penser collectivement, de prendre soin les uns des autres, humains et autres vivants. C'est une leçon que nous avons apprise au fil du temps, et ça a transformé nos vies. Tu veux voir quelque chose, avant de quitter le quartier ?

EMA (les yeux brillants et pleins de curiosité)
Oui ! Avec grand plaisir !

NÉO
Allons-y alors, prends un vélo ! À moins que tu préfères qu'on y aille en marchant !

Ema et Néo se dirigent vers des vélos disponibles à proximité et les enfourchent immédiatement.

NÉO
Je veux te montrer quelque chose d'unique. On se dirige vers la rive de la Garonne. C'est un endroit où les gens se réunissent pour des performances artistiques particulièrement significatives.

EMA
Des performances artistiques ? Qu'est-ce qu'ils font là-bas ?

NÉO
Tu vas voir. C'est une manière créative et collective de nous sensibiliser au vivant non humain qui nous entoure. On a compris que le vivant non humain fait partie intégrante de notre communauté, et il est essentiel de vivre en harmonie avec lui. Regarde.

Ils arrivent sur la rive où une dizaine de personnes se produisent devant la Garonne. Certains jouent de la musique, d'autres dansent, et un groupe de personnes déroule une immense bannière avec un message.

EMA
C'est comme un spectacle, mais pourquoi devant la Garonne ?

NÉO
Exactement. Ils adressent un message au vivant non humain, demandant à la Garonne de bien irriguer les champs tout en évitant les crues après la super canicule de cet été. Ces performances artistiques sont une façon poétique de communiquer avec le vivant non humain, de lui demander son soutien pour que tous les écosystèmes puissent se remettre.

EMA
C'est une approche originale. Mais est-ce que ça fonctionne ?

NÉO
Difficile à dire, mais cela renforce notre connexion avec le vivant non humain. En fait, la communauté organise régulièrement des événements comme celui-ci pour rappeler à chacun que nous faisons partie d'un réseau plus vaste. La Garonne est notre alliée, et en prenant soin d'elle, nous prenons soin de nous-mêmes.

EMA
C'est vraiment une perspective différente de ce que je connais. Vous avez vraiment repensé toute votre relation avec le vivant non humain.

RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS

Agriculture et alimentation

AA – P1 Accompagner les agriculteurs pour mettre en œuvre et promouvoir des techniques de cultures favorables à la transition écologique et adaptées au changement climatique

AA – P2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

AA – P3 Accélérer la mise en place d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation

AA – P4 Développer des moyens de transformation locaux au service des circuits courts

AA – P5 Promouvoir les produits, les services et les cultures de Haute-Garonne via les monnaies citoyennes locales

Transmettre le goût et la dignité du métier d'agriculteur

Expérimenter le transfert de certaines classes spécialisées dans les exploitations agricoles

Étendre l'accès au service de remplacement de l'agriculteur

Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique

Prévoir des interventions pédagogiques dans les collèges pour sensibiliser au « bien manger »

Renforcer l'accompagnement des collèges dans la mise en place de la loi Egalim et aller vers le 100 % bio et local

Accompagner la réduction de la taille des parcelles agricoles

Biodiversité et ressources naturelles

BRN – P1 Donner une personnalité juridique à la Garonne

BRN – P2 Accompagner les expérimentations et initiatives de réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie

BRN – P3 Renforcer la protection et la re-création des haies en partenariat avec les agriculteurs

BRN – P4 Définir un cahier des charges vertueux pour la construction et la réhabilitation des collèges pour en faire des exemples de solutions dans des domaines transversaux

Développer les formations à la sobriété en eau

Créer, s'il n'existe pas encore, un conservatoire des zones humides et des rives. S'il existe déjà communiquer sur son existence et le renforcer.

Renforcer la présence d'arbres le long des routes en diversifiant les essences locales

Ré-ensauvager les friches industrielles après dépollution

Développer l'accompagnement du CD31 pour l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, semences mellifères, ruches,...

Créer des comités citoyens pour évaluer l'impact des politiques publiques sur la biodiversité

Légiférer sur le partage des espace naturels publics (chasseurs, randonneurs, ...)

Créer un label quantitatif et qualitatif sur la biodiversité

Accompagner le développement de l'Eco-score (sur le modèle du Nutri-score) des politiques publiques

Renforcer l'information sur les espèces protégées en Haute-Garonne

Développer les actions hors-école

Développer les projets de potagers

Habitat, logement et énergie

HLE – P1 Défendre la mise en place de tarifications éco-sociales de l'énergie, de l'eau et du numérique

HLE – P2 Encourager la construction et la rénovation d'un habitat dense et écoresponsable

HLE – P3 Mettre à disposition des citoyens un interlocuteur unique pour la construction ou la rénovation de l'habitat

HLE – P4 Sobriété – Informer, inciter et accompagner (les particuliers, les entreprises et les agriculteurs) à la sobriété en ressources : eau, énergie, etc.

HLE – P5 Encourager le développement des énergies renouvelables. (Photovoltaïque, éolien, petit hydroélectrique, géothermie, solaire thermique,...)

Penser l'aménagement et le mobilier urbain pour favoriser un usage plus écoresponsable avec l'utilisation de matériaux responsables, locaux et si possible issus de la démolition

Mieux informer le public y compris dans les collèges sur les enjeux de l'eau et de l'énergie

Mobilités inclusives

MI – P1 Développer des lieux de sociabilité facteurs de partage et de mutualisation

MI – P2 Renforcer l'intermodalité dans un réseau en toile d'araignée pour favoriser la mobilité douce et l'usage des transports en commun

Santé et environnement

SE – P1 Évaluer, vulgariser, diffuser et prendre en compte l'impact sur la santé des pollutions, notamment celles en lien avec les nouvelles pratiques

SE – P2 Proposer une offre de soins plus diversifiée aux hauts-garonnais

SE – P3 Développer une communication positive en réponse à l'éco anxiété

SE – P4 Encourager l'exercice physique en mettant l'accent sur la marche à pied quotidienne

Développer des équipements inclusifs de pratique sportive en libre-service / libre accès

Mettre le confort d'usage au cœur des priorités

Lutter contre l'isolement et favoriser les résidences, équipements publics et activités intergénérationnels

Faire de la lutte contre le harcèlement moral une priorité départementale

Développer une approche One Health des questions de santé

Développer une trame noire départementale

Accompagner le développement des activités de nature (dans la nature et avec les animaux)

Faire connaitre et développer les actions du labo EVA notamment sur le bien-être animal et la qualité alimentaire

S'engager dans un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens

S'engager pour la santé au travail des hauts-garonnais

Faire l'inventaire des actions

Sensibiliser les jeunes parents via les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) de l'impact de l'environnement (activités physiques, limitation des écrans ...) sur la santé

A 69

Avis sur l'autoroute A 69 et préconisations pour les futurs projets routiers

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Les membres composant l'Assemblée citoyenne au 3 février 2024 sont désignés ci-dessous. Nous remercions sincèrement les membres qui ont contribué à ces travaux depuis le 22 octobre 2022 mais qui ont dû quitté l'aventure en cours de route.

CANTON DE AUTERIVE
CASTANET Pascale
DERROJA François
MEDJEBEUR Mama
RAICHE Fanylo
SEGOUAT Jérémie
VIALA Brigitte

CANTON DE BAGNÈRES-DE-LUCHON
BARTES Céline
CERTAIN-MADERN Hélène
DECREMPS Nadine
LABORDE Jean-Damien
RUSTIN Daniel
TINGUELY Michel

CANTON DE BLAGNAC
BEKADDOUR Fatima
FAVILLIER-NAU Marie
MARCUCCI Matthieu
NGONO Keyte
PINEL Jean-Christophe
VERNIER Antoine

CANTON DE CASTANET-TOLOSAN
BRIMAU Céline
DALLA ZANNA Jean
FONTANILLES Dorian
MEDINA Thierry
PEREZ Henriette
ROSA Sabrina

CANTON DE CASTELGINEST
CHABAUD François
DE RAUGLAUDRE Blandine
LATRE Philippe
PELLISSA Annie
ROUYER Gilles
VASSEUR Catherine

CANTON DE CAZÈRES
BONNIN Christille
GUITER Christian
MALO Guillaume
MARION Marie-Jeanne
RAFFEL Delphine
VERDIER Romuald

CANTON DE ESCALQUENS
CERRO Rose-Marie
LE BAUT-LALIRE Lucie
LEPINE Marjorie
Remplacement en cours
TUYPENS Damien
RIBAUT Alexandre

CANTON DE LÉGUEVIN
COLLEU Sandie
ESCOFFRES Elodie
FOUKA Tahar
KORNFELD Julia
LAFAGE Florian
THIERY Arnaud

CANTON DE MURET
AICHOUCH Fayza
JAMBEL Yves
LOPEZ Maria
MARTIN Pierre
SAVANE Idrissa
SILVESTRE Doriane

CANTON DE PECHBONNIEU
ARTETA Marion
GARDON Nicolas
LAUNEAU Laurence
LE DRAN Sarah
MARONESE Mathieu
MORAZIN Michel

CANTON DE PLAISANCE-DU-TOUCH
BERTOLA Robert
ESPARBES Aline
GIBELIN Grégory
GIESEN Hakim
NAVARRO Frédérique
RINEAU Claudine

CANTON DE PORTET-SUR-GARONNE
GARCIA Franck
MICHEL Pascal
MICHEL Victor
ZEHNER Renée
Remplacement en cours

CANTON DE REVEL
ALAGBE Spero
AUDRY Pierrette
BEECKMAN Christophe
CARIOU-BARRE Valérie
CONTE MARGAIL Sandrine
O'KELLY Jean-Christophe

CANTON DE SAINT-GAUDENS
BERTRAND Claude
CAPELLE Anne-Marie
FOURQUET Eric
JAMOIS Mathilde
NOUILHAN Laurette
VALDIN Djebel

CANTON DE TOULOUSE 1
BARREAU Vincent
BOZEC Léa
COYO Joël
HOUDAYER Stéphanie
ROUBY BORDES Danielle
SEGUIER Erwan

CANTON DE TOULOUSE 2
CERRETO Séverine
JUSTON-COUMAT Catherine
MARTIN Marcel
MOUNIE Christian
ROUDIE Monique
SACALAIS Serge

CANTON DE TOULOUSE 3
BECHOUR Mélissa
CASAGRANDE-STEPHAN Maùricia Irèna
COURRENT Elisabeth
MANAL Robin
ROUCOULE André
SOUBILS Bertrand

CANTON DE TOULOUSE 4
BOUGHABA Laurent
BOYAVAL Suzanne
GENTAL Eilika
GRISON Matthieu
MARCOS Céline
TISSEYRE Nathanaël

CANTON DE TOULOUSE 5
ARROUCAU Jean
BILLEREY Béverlie
CHOCHOY Hugo
DJELAOUI Bernadette
HACENE Massine
MOSHINE Malika

CANTON DE TOULOUSE 6
CLEMENTIDES Alexis
DAMAMME LE BARS Gwénaëlle
HAI Malika
HENRIEL Sabine
PATWADKAR Prady
TASSOT Yves

CANTON DE TOULOUSE 7
BATISSE Catherine
CABIROL Pauline
ESTIENNE Arnaud
FRANCINE Jacques
MENSAH Françoise
PRAT François

CANTON DE TOULOUSE 8
BELOUCIF Ouahab
FAURE Claire
GRANDCLAUDE Corine
MAS Bruno
POURRUT Laurent
SINGLAN Renée

CANTON DE TOULOUSE 9
DUBREUIL Anne-Claire
FERNANDEZ Suzanne
LEROY Pierre
MIMAR Saliha
VAN GELDER Richard
WOLF BOURGUIGNON Sylvain

CANTON DE TOULOUSE 10
BAERT Jean-Paul
IBANEZ Bertrand
MATEU Jean-Jacques
POURNIN Clélia
RUMEAU Eva
TOURMENTE Anne-Laure

CANTON DE TOULOUSE 11
BRICK Thierry
CHAMSI Ousama
DENIS Audrey
HAURAY Laurence
LAFOSSE Marie
SCHMITT Florent

CANTON DE TOURNEFEUILLE
FUALDES Chantal
GALLETTI Pascal
GRIVET Emmanuel
MAHROUCHI Anissa
MIGALE Patricia
THUARD Florent

CANTON DE VILLEMUR-SUR-TARN
GASC Fabien
GOVAERT Renée
LAFAGE Vincent
MOULAS Bernard
REMY Josette
ROCHE Géraldine

CD31-18459-23/12 RCS Toulouse B 387 987 811 - Photos : ©CD 31 : Aurélien Ferreira, Hélène Ressayres - Illustration couverture : ©Shutterstock